



LES DESSINATEURS ET DESSINATRICES DE PRESSE SUR LE FIL

Rapport sur la situation
des dessinateurs et dessinatrices
de presse menacés dans le monde

2020-2022



Avec le soutien du
Fonds Mondial de l'UNESCO
pour la Défense des Médias



**Freedom
Cartoonists**
DESSINS POUR LA LIBERTÉ



**CARTOONISTS
RIGHTS**



“ Quelle raison justifie qu'un dessinateur se retrouve devant une cour martiale ? ”

Emad Hajjaj (Jordanie)¹

◀ Marco de Angelis (Italie)

Cette publication bénéficie du soutien du Fonds Global pour la Défense des Médias de l'UNESCO (UNESCO/GMDF). Les appellations qui y sont employées et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des faits contenus dans cette publication et des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'organisation.



Avec le soutien du
Fonds Mondial de l'UNESCO
pour la Défense des Médias

Illustration de couverture: Hassan (Iran), *Cartooning for Peace*
Illustration de 4^e de couverture : L'Andalou (Algérie), *Cartooning for Peace*
Graphisme : Suzanne Grossmann

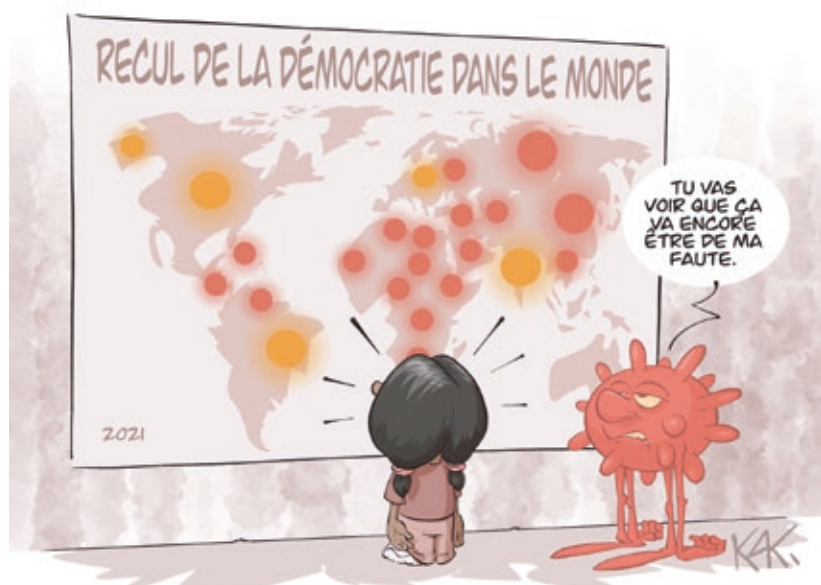
© Cartooning for Peace & Cartoonists Rights, 2023, tous droits réservés



Table des matières

Introduction	2
Avant-propos	3
Remerciements	4
Aperçu général	5
Censure : dessiner le pouvoir	7
Censure : de mal en pis	9
Discours de haine : « la violence en ligne est une violence du monde réel »	12
Défis en ligne : trolling, désinformation et manipulation	16
Criminalisation : la nouvelle norme	18
Partir : le dernier recours	23
Conclusions et recommandations	26
Notes et références	29

Introduction



Pandémie, jungle de l'Internet, guerres, menace terroriste... La période 2020-2022 aura fourni de solides prétextes aux autocrates pour durcir leurs réglementations et museler les voix dissidentes, dont les dessinatrices et dessinateurs de presse. Russie, Turquie, Algérie, Afghanistan, Iran, Cuba, Hong-Kong, Myanmar, Malaisie, Philippines... Et sans doute la plus vive inquiétude : l'Inde de Narendra Modi, la « plus grande démocratie du monde », qui semble se refermer sur les valeurs du nationalisme hindou en muselant toute forme de critique. La liberté d'expression continue de rétrécir avec l'espace démocratique.

Kak,
Président, *Cartooning for Peace*

◀ Kak (France)

Cartooning for Peace a pour mission de défendre les libertés fondamentales et la démocratie par le dessin de presse, mais également la liberté d'expression des dessinateurs de presse. Pour sa part, l'organisation *Cartoonists Rights Network International* (*Cartoonists Rights* en abrégé) fait campagne pour la protection des droits de l'Homme des dessinateurs et défend ceux qui sont menacés en raison de leur travail.

Compte tenu de la convergence de leurs missions et de leurs efforts constants pour aider les dessinateurs, les deux organisations ont collaboré, par l'entremise de leur travail de veille et de soutien, à la production de ce rapport qui identifie les principaux défis rencontrés par les dessinateurs en matière de liberté d'expression.

Ce rapport couvre une période de trois ans, de 2020 à 2022 (à certaines exceptions près qui nourrissent le propos). Bien que non exhaustif, il est basé sur des études de cas survenus au cours de la période qui pourront être développées dans de futurs rapports.

« Les dessinateurs et dessinatrices sur le fil » est un produit conjoint de *Cartooning for Peace* (France) et *Cartoonists Rights* (États-Unis) avec le soutien de la *Freedom Cartoonists Foundation* (Suisse), de la *Fondation Isocrates* (Suisse), et du *Fonds Mondial pour la Défense des Médias de l'UNESCO* (UNESCO/GMDF).



Les temps sont durs pour les journalistes et la presse libre, et cela vaut également pour les courageux dessinateurs avec lesquels nous travaillons, qui disent la vérité au pouvoir, souvent sous le joug des tyrans les plus despotiques et les plus dépourvus d'humour que l'on puisse imaginer. Ce rapport braque les projecteurs sur ces personnes courageuses qui défendent le droit à la liberté d'expression et le principe de la liberté d'expression dans le monde entier.

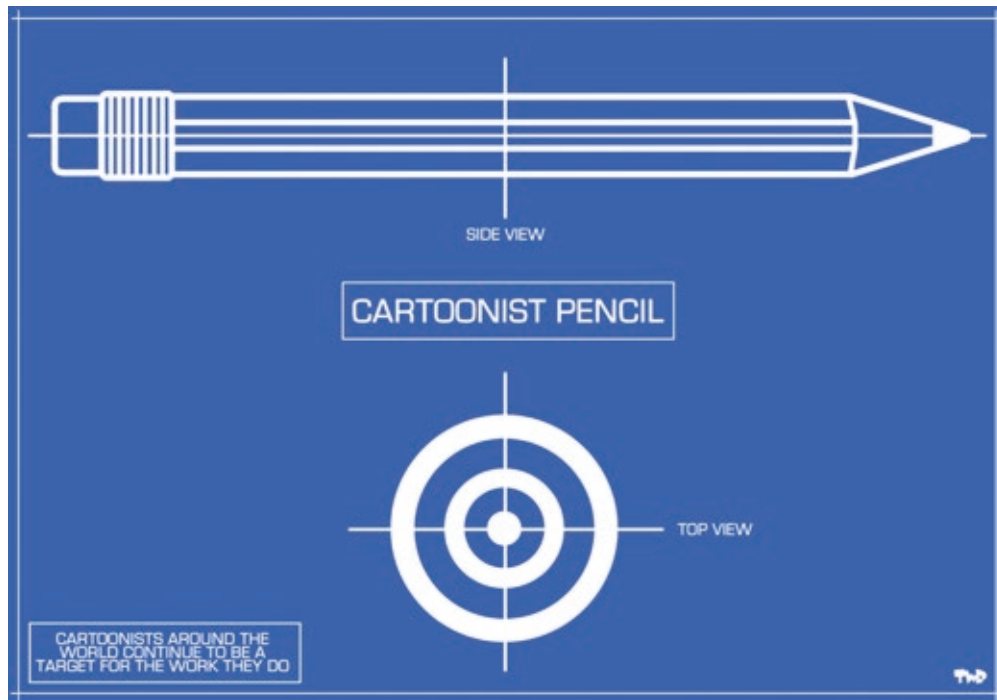
▲ Matt
Wuerker
(USA)

Je tiens à remercier chaleureusement Terry Anderson, notre directeur général, ainsi que nos partenaires de la *Freedom Cartoonists Foundation* pour leur soutien constant.

Matt Wuerker,
Président, *Cartoonists Rights*

Avant-propos

► Tjeerd
Royaards
(Pays-Bas)
Le crayon
du dessinateur
Vue latérale
Vue de haut
Les dessinateurs
autour du monde
continuent d'être
une cible pour
leur travail



Ce rapport, bien que se référant à l'ensemble des cas d'atteinte à la liberté d'expression identifiés et suivis par *Cartooning for Peace* et *Cartoonists Rights*, ne prétend pas à l'exhaustivité. En effet, bien que les partenaires procèdent à une veille régulière et bénéficient du précieux soutien de leurs réseaux de dessinateurs, des médias et organisations partenaires pour identifier des cas probants d'atteinte à la liberté d'expression des dessinateurs, il est impossible d'avoir connaissance de l'ensemble des cas, et ce pour de multiples raisons. Citons entre autres : la méconnaissance de l'existence des deux organisations ou de ce pan de leur travail, la volonté ou la nécessité, pour certains dessinateurs, de gérer leur situation seuls, sans en faire état publiquement, souvent pour des raisons de sécurité. Cela peut d'ailleurs nous contraindre à ne pas médiatiser le cas d'un dessinateur que nous savons en danger. Dans de nombreux cas, les interventions extérieures, même animées de bonnes intentions, peuvent être contreproductives.

Cependant, ce travail collectif de compilation permet d'aborder des tendances que la récurrence, le témoignage et la mise en perspective avec la situation vécue par des membres de la communauté des journalistes, artistes et défenseurs des droits de l'Homme confortent.

Les partenaires continueront à se rendre disponibles et à apporter l'aide la plus appropriée

possible à des dessinateurs menacés dans l'exercice de leur profession. Ils continueront aussi à s'informer du mieux possible, pour que la voix de ces fantassins de la liberté d'expression soit entendue et relayée.

Les partenaires souhaitent également clarifier la nomenclature choisie pour certaines zones géographiques. Tout en étant fermement attachés à la reconnaissance du continent africain dans son ensemble, et conscients du problème que représente le fait d'isoler l'Afrique dite subsaharienne, les partenaires ont adopté une classification des pays conforme à celle utilisée par des organisations partenaires dans leurs rapports, particulièrement pour la région MENA (*Middle East & Northern Africa*).

En cas d'alerte, contactez :

Cartoonists Rights :
info@cartoonistsrights.org
(messagerie sécurisée)

Cartooning for Peace :
contact@cartooningforpeace.org
ou via messagerie sécurisée :
cartooningforsupport@proton.me



◀ Adene
(France)

Remerciements

Les partenaires tiennent à remercier :

Les dessinateurs et dessinatrices qui, par leur travail, leur avis ou leur témoignage, ont contribué à l'élaboration de ce document. Sans leur courage et leur enthousiasme à faire vivre ce métier malgré les contraintes qui peuvent survenir, tout ceci n'aurait pas de sens.

L'UNESCO/GMDF, qui a permis d'initier ce projet de rapport, produit dans le cadre du projet « Renforcement de l'aide juridique aux dessinateurs de presse à l'ère numérique (2022-2023) »² mis en œuvre par *Cartooning for Peace*, ainsi que la *Fondation Isocrates*, la *Freedom Cartoonists Foundation* et le *Forum Mondial pour la Démocratie* pour leur contribution à sa réussite.

Les multiples partenaires, qui au-delà d'un appui indéfectible au travail quotidien de veille, de soutien et d'alerte, ont contribué de près

ou de loin à l'élaboration de ce rapport. En particulier les rédacteurs des contributions qui ponctuent et enrichissent le document :

- Kak, Président de *Cartooning for Peace* et dessinateur de presse
- Matt Wuerker, Président de *Cartoonists Rights* et dessinateur de presse
- Dounia Benslimane, Opératrice culturelle marocaine, membre du bureau exécutif de l'ONG *Freemuse*
- John Curtis, Directeur, *Africartoons*
- Emanuele del Rosso (dessinateur de presse membre de *Cartooning for Peace*) et Federica Testi, Concepteurs du podcast *Tough Laugh, Tough Law*

- Glez, Dessinateur de presse membre de *Cartooning for Peace*
- Alberto Godioli, Professeur associé à l'université de Groningen et cofondateur du *Forum pour l'humour et le droit (ForHum)*
- John A. Lent, Fondateur, rédacteur, éditeur en chef, *International Journal of Comic Art (IJOCA)*
- Pavol Szalai, Responsable du bureau Union européenne/ Balkans, *Reporters Sans Frontières (RSF)*
- Julie Trébaut et Alessandro Zagato, Directrice et Représentant régional Amérique latine, *Artists at Risk Connection (ARC)*

Les équipes de *Cartooning for Peace* et de *Cartoonists Rights* pour leur contribution à la production du rapport.

Aperçu général



▲ Rodríguez (Mexique)

Sur les journaux (de haut en bas) : Post-vérité, fausses nouvelles, liberté de la presse, liberté d'expression, véracité. Dans les virus : Censure, haine, peur.

► Pismestrovic (Autriche)

Culture, logique, honnêteté, morale, comportement, emplois, économie, confiance, vérité, prospérité, liberté.

Dans un communiqué commun³ publié durant les premiers mois de la pandémie de COVID-19 (soit juin 2020) avec la plateforme Cartoon Movement basée aux Pays-Bas, *Cartooning for Peace* et *Cartoonists Rights* déclaraient :

« [...] L'année 2020 pourrait voir la communauté mondiale des dessinateurs de presse irrémédiablement affectée. Les circonstances sont en partie inévitables ; la crise économique entraînera la disparition de nombreux dessinateurs des médias, et nous constatons déjà des cas. Mais bien pire encore, une action répressive délibérée les réduirait plus encore au silence. »

Après « une année noire » pour les dessinateurs (2019)⁴, la pandémie a initié une période prolongée d'évolutions préoccupantes, encore aggravées par les crises en Afghanistan, au Myanmar, en Russie et en Ukraine. Le présent rapport vise à mettre en évidence un certain

“ Remettre en question l'autorité, lui tendre un miroir, c'est ce qui fait de vous un caricaturiste ou un dessinateur. Dans toute démocratie saine, il est essentiel que les caricaturistes ne soient pas censurés, qu'ils puissent se moquer de qui ils veulent, qu'ils puissent remettre en question qui ils veulent et qu'ils aient la possibilité de s'épanouir. Et seul un gouvernement très peu sûr de lui et très autoritaire ferait taire les caricaturistes. ”

Rachita Taneja (Inde)⁵

nombre de tendances inquiétantes qui se dessinent entre 2020 et 2022 et que ces événements ont contribué à forger. Une période au cours de laquelle les partenaires estiment que le nombre de cas d'alerte pertinents par an a presque doublé.

Il existe de nombreux écrits⁶ au sujet des dessinateurs et des raisons pour lesquelles il est nécessaire de les défendre. Nous n'avons pas l'intention d'en répéter les arguments mais rappelons simplement que le travail des dessinateurs de presse et des caricaturistes politiques comprend une dose importante de critique. Les dessinateurs cités dans ce rapport ont ainsi mis en évidence les faiblesses des dirigeants, tourné en dérision les insuffisances des gouvernements ou l'hypocrisie inhérente à un mode de pensée ou un comportement particulier. Ce faisant, ils ont eu recours à la satire, l'exagération, la démesure ou la représentation de sujets considérés comme tabous.





◀ Shilov (Russie)

Sur la pancarte :

« Non à la guerre »

Les policiers :

« Si nous ne vous arrêtons pas, nous serons envoyés au front ! »

En outre, à certaines exceptions près, ce moyen d'expression se présente sous forme concise. Le dessin de presse est capable d'exprimer de nombreuses choses – l'expression poignante ou subtile d'émotions tout autant que l'affront moral et la moquerie – mais il ne s'agit pas d'une dissertation, ou d'un texte qui expose une série de longs arguments. Un dessin de presse est souvent plus proche du travail d'un chroniqueur d'opinion que de celui d'un journaliste d'investigation⁷. Cependant, il est fondamental de rappeler qu'il diffère de l'un comme de l'autre et constitue une discipline unique, à la croisée des chemins entre l'art et le journalisme.

Compte tenu de l'immédiateté de la forme et de l'exagération du message, il n'est pas surprenant que les dessins « offensent » si souvent. Bien entendu, la notion d'« offense » est subjective et dépend autant des goûts personnels que des mœurs de la société et des diverses traditions. Mais quoi qu'il en soit, les gouvernements autoritaires, leurs officiers et partisans s'offusqueront surtout des dessins qui contredisent ou déconstruisent leurs conceptions du pouvoir. Par conséquent, la prédominance et les conséquences de la CENSURE sont au cœur de tout ce qui suit dans ce rapport.



◀ Bonil

(Equateur)

Censure : dessiner le pouvoir



▲ Khire Alshrif
(Libye)
Liberté de
la presse

En Jordanie, un syndicat de journalistes conseille à un dessinateur de cesser de publier ses œuvres sur Facebook⁸. Un dessinateur palestinien est arrêté à plusieurs reprises et est victime de la maltraitance d'officiers⁹. Des dessinateurs cubains sont contraints à faire de fausses déclarations mettant fin à leur carrière et qui sont ensuite diffusées à la télévision¹⁰. Trois histoires très différentes, mais qui consistent toutes en des tentatives de censurer des dessinateurs.

Il est question de censure d'un dessin publié, exposé, ou diffusé sous toute autre forme, lorsqu'en raison de l'intervention d'un tiers :

- le dessinateur est empêché de réaliser d'autres dessins ou subit des pressions pour arrêter de dessiner ; ou
- le dessin est retiré, supprimé, saisi ou détruit, ou de telles demandes sont formulées ; ou
- le contenu ou la forme des dessins est modifiée à posteriori, ou de telles demandes sont formulées.

La censure intervient donc à posteriori et est en général exercée par les détenteurs du pouvoir. Nous entendons également l'argument selon lequel ce que l'on appelle

la « cancel culture » (culture de l'annulation) peut générer des effets similaires à la censure. Il s'agit d'une question complexe qui sera traitée dans une section distincte relative aux DEFIS EN LIGNE, mais il convient de garder à l'esprit que les opinions divergentes, les protestations et les boycotts sont aussi des illustrations de liberté d'expression. Il serait incorrect de mettre sur le même plan les dessinateurs confrontés à des violations des droits de l'Homme cautionnées par l'État et ceux qui sont simplement impopulaires.

Il est également important de mentionner la notion insaisissable et préoccupante d'autocensure, qui signifie qu'une opinion n'est pas exprimée ou qu'un dessin n'est pas réalisé. Dans les contextes où les mesures punitives à l'encontre de l'expression critique sont répandues, les dessinateurs peuvent être contraints à se censurer. Citons par exemple le contraste entre les dessinateurs de Chine continentale et ceux (peu nombreux)¹¹ de Hong Kong. La « liberté d'expression » est souvent perçue de façon manichéenne et peu de dessinateurs admettent l'autocensure, en particulier ceux qui travaillent dans des régions théoriquement plus libérales et tolérantes.

Reste à citer un phénomène important qui conduit très certainement à des niveaux inacceptables d'autocensure chez les dessinatrices de presse : la misogynie.



► Krauze
(Royaume-Uni)

Censure : les dessinatrices en première ligne

Les femmes qui s'expriment ouvertement sont souvent victimes d'abus sexistes en ligne¹², en personne ou du fait de la prédominance d'un modèle patriarcal¹³. Ceci est d'autant plus vrai si la tribune qu'elles occupent est perçue comme étant réservée aux hommes, ce qui est souvent le cas de l'humour et de l'opinion. Et force est de constater que les femmes restent minoritaires parmi les professionnels des médias¹⁴, y compris chez les dessinateurs.

Draw For Change! est une série documentaire de six épisodes¹⁵ produite par *Clin d'Oeil Films* (Belgique) qui présente six dessinatrices renommées : **Victoria Lomasko** (Russie), **Amani Al Ali** (Syrie), **Doaa El Adl** (Égypte), **Rachita Taneja** (Inde), **Mar Maremoto** (Mexique) et **Ann Telnaes** (États-Unis).

Dans l'introduction du livre du même nom : *Draw for Change!*¹⁶, l'auteure Catherine Vuylsteke écrit :

« [Les dessinatrices] affrontent les dogmes patriarcaux, les dirigeants autoritaires, les cadres réactionnaires, les édits religieux et les traditions chauvines. Avec humour, courage et originalité, elles s'investissent dans les affaires



▲ Wurster (Allemagne)

Titre : Trois dessinatrices prennent d'assaut la conférence de rédaction. Slogans (de gauche à droite) : « Bon salaire, bon travail », « C'est notre tour maintenant ! », « Je suis dessinatrice »



▲ Rayma (Venezuela)

du monde et, souvent, leurs commentaires graphiques s'avèrent plus éclairantes que les explications longues et complexes. Elles remettent en question les conventions sociales rigides, révèlent les angles morts de notre pensée et s'attaquent à l'étroitesse d'esprit de la société. En d'autres termes, elles nous libèrent et nous offrent de nouvelles perspectives, tentant de déclencher des débats, provoquer l'introspection et des changements. »

« Aucune d'elles n'a choisi la voie de la facilité : elles ont trébuché, se sont blessées et ont même songé à tout envoyer promener. La solitude, le chagrin, la controverse et le doute font partie de leur parcours, mais elles se sont relevées. Pour aller à contre-courant et arracher les bâillons qui entravent la liberté d'expression. Pour trouver une place, non seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour toutes ces personnes qu'elles considèrent comme plus vulnérables, moins capables de se défendre. Il s'agit d'une tentative éternelle et incomplète de redresser les torts. C'est déjà une réussite phénoménale. »

La censure qui discrimine en raison de l'identité et non du discours est souvent insidieuse. Et comme le dit **Rachita Taneja**, la censure des femmes est inhérente au patriarcat et à la misogynie.



▼ Firoozeh (Iran)

Focus dessinatrice **Rachita Taneja** (Inde)

Sous le pseudonyme « Sanitary Panels », Rachita Taneja publie des *comic strips* sur les réseaux sociaux au sujet du patriarcat, du nationalisme, de l'intolérance, de la misogynie et de l'autoritarisme en Inde.

En décembre 2020, trois dessins relatifs à la Cour suprême d'Inde ont fait l'objet d'une plainte pour outrage à la Cour suprême déposée par un étudiant affilié à l'aile étudiante du parti au pouvoir, le *Bharatiya Janata Party (BJP)*. Dans une décision critiquée à la fois par un ancien procureur général et un ancien solliciteur général¹⁷ le procureur général en exercice a estimé que



▲ Sanitary Panels (Inde)

As-tu vérifié s'il y avait des dessinateurs sous le lit?

la plainte était fondée et a autorisé les poursuites. Si elle est reconnue coupable, Rachita Taneja pourrait être condamnée à une peine de six mois d'emprisonnement.

Depuis, Rachita Taneja et ses avocats sont pris dans un cercle

vicieux, vérifiant périodiquement les annonces de dates d'audience, pour découvrir ensuite qu'elle a été repoussée à une date ultérieure.

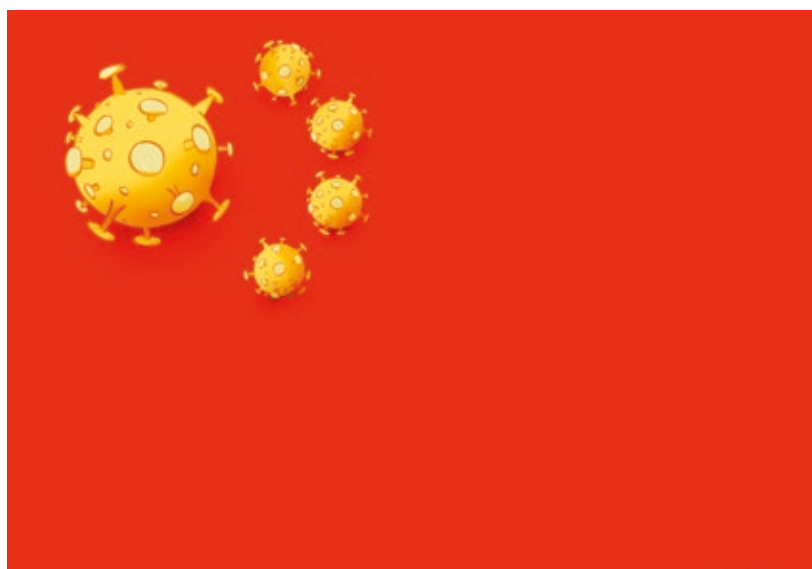
Entretemps, *Sanitary Panels* continue de publier ses commentaires graphiques sur la société et la politique indiennes, mais avec une prudence supplémentaire qu'imposent ces événements.

Cette procédure fastidieuse et compliquée représente une source d'anxiété constante pour l'accusée et envoie un message répressif à tous les autres dessinateurs (voir DISCOURS DE HAINE : « cette caricature est raciste ») et à toutes les femmes du pays, étouffant ainsi leur liberté d'expression.

Censure : de mal en pis

Ce rapport fait état de nombreux cas troublants de censure de dessinateurs. Les tendances suivantes apparaissent particulièrement préoccupantes :

- les interventions de dirigeants politiques, y compris d'ambassadeurs, qui préfigurent d'éventuelles autres formes de harcèlement, qu'il s'agisse de *trolling* (voir DEFIS EN LIGNE ci-dessous) ou de pressions, comme dans le cas des réclamations formulées par les ambassades de Chine au sujet de dessins publiés en Belgique, au Danemark (voir ci-contre)¹⁸ et aux Pays-Bas au début de la pandémie¹⁹, ou encore à propos d'expositions de *Badiucao* (Chine) en 2021 et 2022 en Italie²⁰ et en République tchèque ;
- la multiplication des plaintes, manifestement absurdes et disproportionnées, étayées par des lois incohérentes et vagues, qui ont été reçues sans nuance (voir les encadrés sur **Fahmi Reza**, **Rachita Taneja** et les dessinateurs d'*El Toque* pour en savoir plus sur les dessinateurs confrontés à des campagnes de censure persistantes) ;



- l'émergence d'espaces (toujours plus nombreux) où la libre caricature politique est nettement plus contrainte ou a été rendue impossible du jour au lendemain ; outre Hong Kong mentionné précédemment, citons la Russie, le Myanmar et les Philippines²¹, mais surtout l'Afghanistan. Un phénomène conduisant à l'exil croissant de dessinateurs.

▲ Niels Bo Bojesen
(Danemark)

Mais la menace la plus forte qui pèse sur la liberté d'expression des dessinateurs est l'autoritarisme. Dans différentes régions du monde, les gouvernements populistes et nationalistes cherchent à amalgamer les actes et discours critiques avec des actes criminels, voire terroristes²². Partout où ce réflexe naturel qui consiste à questionner, voire critiquer les actions de son propre gouvernement est considéré avec méfiance et présenté comme nuisible à la structure de l'État, la carrière des dessinateurs est exposée à une menace existentielle.

En effet, la principale inquiétude exprimée par les membres du réseau *Cartoonists Rights* ou de ses représentants régionaux²³, et le problème majeur auquel est confronté la majorité des dessinateurs figurant dans les alertes de *Cartooning for Peace*²⁴ au cours des trois dernières années, résident dans la perspective d'une action en justice à leur encontre. Et la probabilité de sa réalisation croît considérablement si leur production est délibérément qualifiée à tort de DISCOURS DE HAINE.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN RUSSIE



▲ Dilem (Algérie)

Focus dessinateur **Fahmi Rehza (Malaisie)**

Peu d'artistes peuvent se prévaloir d'autant d'interactions avec la police et les procureurs que le malaisien Mohd Fahmi Reza Mohd Zarin, connu sous le nom de Fahmi Reza. Et rares sont ceux qui ont fait preuve d'une résistance aussi résolue, voire jubilatoire.

Poursuivi et condamné à une première peine de prison en 2016 pour un dessin représentant le Premier ministre de l'époque, Najib Razak, sous les traits d'un clown (la peine ayant été suspendue à la suite d'un appel remporté), Fahmi Reza a ensuite été arrêté et convoqué à plusieurs reprises par la police de Kuala Lumpur au cours des dernières années²⁵. À l'heure où nous écrivons ces lignes, plusieurs enquêtes le concernant sont ouvertes²⁶. L'incident le plus grave remonte à avril 2021, lorsque son domicile a été perquisitionné et qu'il a été accusé de sédition.



▲ Fahmi Reza (Malaisie)
Carte de fidélité

Fahmi Reza a également fait l'objet d'une interdiction de voyager, qui a été levée depuis.

La plupart des poursuites pour des dessins publiés par Fahmi Reza sur les réseaux sociaux reposent sur des allégations d'« obscénité » et « d'insulte » à l'égard de ministres et d'autres figures d'autorité. L'hypersensibilité affichée peut prendre un tour comique : le titre que Fahmi Reza a donné à une liste de lecture Spotify a été taxée de sédition.

Cette série d'arrestations, de convocations, d'interrogatoires et de

perquisitions ne peut être interprétée que comme une campagne d'intimidation, un effort soutenu pour décourager Fahmi Reza de poursuivre ses activités d'activiste, d'artiste et d'éducateur ou pour définitivement y mettre un terme.

“ Beaucoup de gens ont peur d'être interrogés par la police, car nous avons été témoins de tant de cas de personnes décédées en garde à vue. Les gens pensent toujours que la police peut faire ce qu'elle veut, mais nous avons des droits. Chaque fois que je serai arrêté, j'en profiterai pour informer les gens sur leurs droits et leur faire comprendre qu'il ne faut pas avoir peur. ”

Fahmi Reza (Malaisie)²⁷

“ Ils ne veulent pas exposer mon travail, car s'ils le font, ils seront accusés de racisme par le gouvernement chinois », une tactique couramment utilisée par la Chine pour discréditer les critiques de ses politiques et de ses pratiques. « C'est très délicat. Et cela fonctionne sur les gens, parce que les gens ne veulent pas prendre le risque. J'ai essayé les institutions financées par des fonds publics, les musées, les galeries privées : il n'y a tout simplement pas moyen de le faire. Et cela me fait vraiment mal de ne pas pouvoir exposer mon art, de ne pas pouvoir gagner correctement ma vie en tant qu'artiste en ayant une galerie qui me représente et vend mes œuvres en Australie. ”

Badiucao (Chine/Australie)²⁸



◀ Badiucao
(Chine/
Australie)

Focus géographique

Asie

John A. Lent, Éditeur fondateur et rédacteur en chef, *International Journal of Comic Art* et auteur de l'ouvrage *The Asian Political Cartoons*

L'Asie n'est pas connue pour être le flambeau de la liberté de la presse et, par extension, de la « liberté de dessiner ». Si les principaux responsables de la négation de la liberté de dessiner sont restés les mêmes – à savoir les gouvernements nationaux – les mécanismes de contrôle ont changé, plus indirects et plus insidieux.

Le mécanisme le plus problématique, très répandu dans toute l'Asie, réside dans l'autocensure pratiquée par les dessinateurs et leurs éditeurs. En outre, le dessin asiatique est en proie au phénomène de « dessin orienté », par lequel les autorités contraignent les dessinateurs à s'aligner sur leurs idées pour le bien du pays (Singapour en est un exemple); mais aussi à

la concentration des médias, qui conduit les dessinateurs à éviter de cibler les multiples intérêts de la méga-entreprise propriétaire de leur média, comme en Corée du Sud, aux Philippines, à Singapour, en Malaisie et en Inde ; ou encore à la pratique du dessin collaboratif, par lequel le sujet et l'orientation des dessins sont déterminés lors de réunions quotidiennes du comité de rédaction, en présence des éditeurs et des rédacteurs en chef. Par ailleurs, le nombre de dessinateurs a considérablement diminué, comme en témoigne le Japon, où le *Mainichi Shimbun* est le seul sur les trois quotidiens à grand tirage de Tokyo à encore employer un dessinateur.

Cinquante grands quotidiens japonais sont approvisionnés en dessins par *Kyodo Illustration*, une coopérative composée de huit dessinateurs seulement.

D'autres mécanismes de contrôle souvent utilisés par les autorités asiatiques incluent : des « lignes rouges » à ne pas

franchir, volontairement vagues et changeantes, qui incitent les dessinateurs à la prudence ; le maintien d'idéologies nationales qui prônent des valeurs communes, comme le *Rukunegara* en Malaisie, le *Pancasila* en Indonésie et le communisme en Chine, en Corée du Nord et au Viêt Nam ; l'utilisation abusive de la législation, comme dans le cas des multiples accusations portées contre *Zunar*²⁹ en vertu de la loi sur la sédition de l'ère coloniale en Malaisie, ou la déclaration de la loi martiale, plus récemment au Myanmar. En Chine, en Corée du Nord, au Viêt Nam, au Myanmar et à Singapour, les caricatures politiques sont interdites.

Les sanctions infligées aux dessinateurs ont été sévères : menaces de viol et de mort en Inde, tortures présumées au Bangladesh, exil en Chine, licenciement ou suspension à Hong Kong. La disparition de *Zunzi*³⁰ des pages du journal *Ming Pao* après quarante ans de publication illustre cette tendance décourageante.

Discours de haine : « la violence en ligne est une violence du monde réel »

« QUE DIEU VOUS SAUVE ET VOUS PROTÈGE DE NOTRE RENCONTRE, CAR EN TANT QU'HOMME, VOUS ALLEZ DEVOIR VOUS DÉFENDRE, MAUDIT FDP, JE SAIS COMMENT DÉFENDRE L'HONNEUR DE MES PETITS-ENFANTS ET DE MA FAMILLE... »

Menace en ligne adressée au dessinateur Bonil (Équateur) par Jacobo Bucaram Pulley, fils d'Abdalá Bucaram Ortiz (président du pays de 1996 à 1997) après la publication d'un dessin le représentant³¹.

Internet est devenu le principal lieu de diffusion de dessins par les dessinateurs. Une aubaine pour se rendre visible, étendre son auditoire et publier les dessins refusés par son journal. Cependant, être son propre rédacteur en chef implique aussi d'affronter directement les incompréhensions, les désaccords et la violence des réactions qui inondent les plateformes en ligne et leur modèle algorithmique, source de nombreux DEFIS, notamment la polarisation³².

Cette violence est difficilement quantifiable et sa nature variable, d'autant que la grande majorité des dessinateurs interrogés par *Cartooning for Peace* – plus de 80 % – affirme ne pas la rapporter, considérant que le silence est la meilleure réponse. S'ils reconnaissent prendre le temps d'évaluer le risque inhérent à chaque réaction violente, ils n'en sont pas moins arrivés à un stade de lassitude qui banalise cette violence de manière préjudiciable. Car, comme le rappelle Maria Ressa, co-lauréate du Prix Nobel de la Paix 2021 avec Dmitri Muratov, « la violence en ligne est une violence du monde réel »³³. L'assassinat de membres de l'équipe de *Charlie Hebdo* en 2015, et plus récemment de l'enseignant Samuel Paty en 2020 en France, ont ainsi démontré les ravages de la propagation d'idéologies mortifères et de la haine en ligne. Aux Etats-Unis, sans commune mesure, les controverses et la violence en ligne consécutives à l'assassinat de Georges Floyd ont contribué à la diminution de la publication de dessins. De-même, la propagation de théories du complot relatives à l'origine et la diffusion du COVID-19³⁴ a légit-

“ La censure par algorithme est plus déroutante que la censure traditionnelle dirigée par l'État [...] Avec les formes de censure plus subtiles d'aujourd'hui, les pouvoirs en place agissent comme si le système était ouvert, mais ce n'est pas le cas, et vous faites l'objet de "shadow banning" (bannissement furtif) et de "filter bubble" (bulle de filtres). [...] Il faut vraiment savoir comment utiliser les algorithmes pour atteindre autant d'audience qu'auparavant [...] C'est un Internet différent. ”

Khalid Albaih (Soudan)³⁵



▲ Hani Abbas
(Palestine/Syrie)



◀ Jiho
(France)

“ Il est triste de constater que les menaces sont devenues tout à fait normales dans les débats “publics”, sur les réseaux sociaux et sur Internet. Il ne se passe pas une semaine sans que l'on reçoive des messages haineux, le plus souvent anonymes. Au début, c'était menaçant, mais aujourd'hui ce n'est plus qu'un bruit de fond. Ce qui est alarmant. Si envoyer des messages haineux est considéré comme un comportement “normal” à l'égard des dessinateurs de presse ou des journalistes, quelle est la prochaine étape ? C'est une pente glissante vers la violence réelle. ” **Lectrr (Belgique)**³⁶

mement accru l'attention mais a également induit des amalgames qui ont conduit à de nombreuses attaques injustifiées à l'encontre de dessinateurs dont les dessins étaient interprétés à tort comme associant le virus avec un pays, un groupe ethnique ou religieux. En particulier, toute caricature sur la Chine – universellement considérée comme le point d'origine du virus – a suscité l'indignation des partisans et des représentants des autorités chinoises.

Les sujets qui attisent les passions sont nombreux et à la levée de boucliers massive en apparence spontanée des internautes, s'ajoute la volonté manifeste de nuire ou d'utiliser le dessin pour servir un agenda ou affirmer sa



vision du monde, en accusant les dessinateurs notamment de manque de respect, de haine, ou encore d'obscénité. Ce fut le cas pour **Espé** (France)³⁷, **Xavier Gorce** (France)³⁸, **Bianca Xunise** (USA)³⁹, **Boris** (Canada)⁴⁰ ou encore **Béla Weisz** (Hongrie)⁴¹ et **Zehra Ömeroğlu** (Turquie - voir ci-après). Sans oublier, une fois de plus, **Charlie Hebdo**⁴².

Focus géographique Moyen Orient et Afrique du Nord

Dounia Benslimane, Opératrice culturelle marocaine, membre du bureau exécutif de l'ONG **Freemuse**

Dessine-moi la démocratie...

Depuis la chute des présidents Ben Ali (Tunisie) et Moubarak (Égypte) en 2011, des dynamiques revendicatrices voient régulièrement le jour dans la région MENA et les bourgeons des Printemps Arabes tentent d'y éclore.

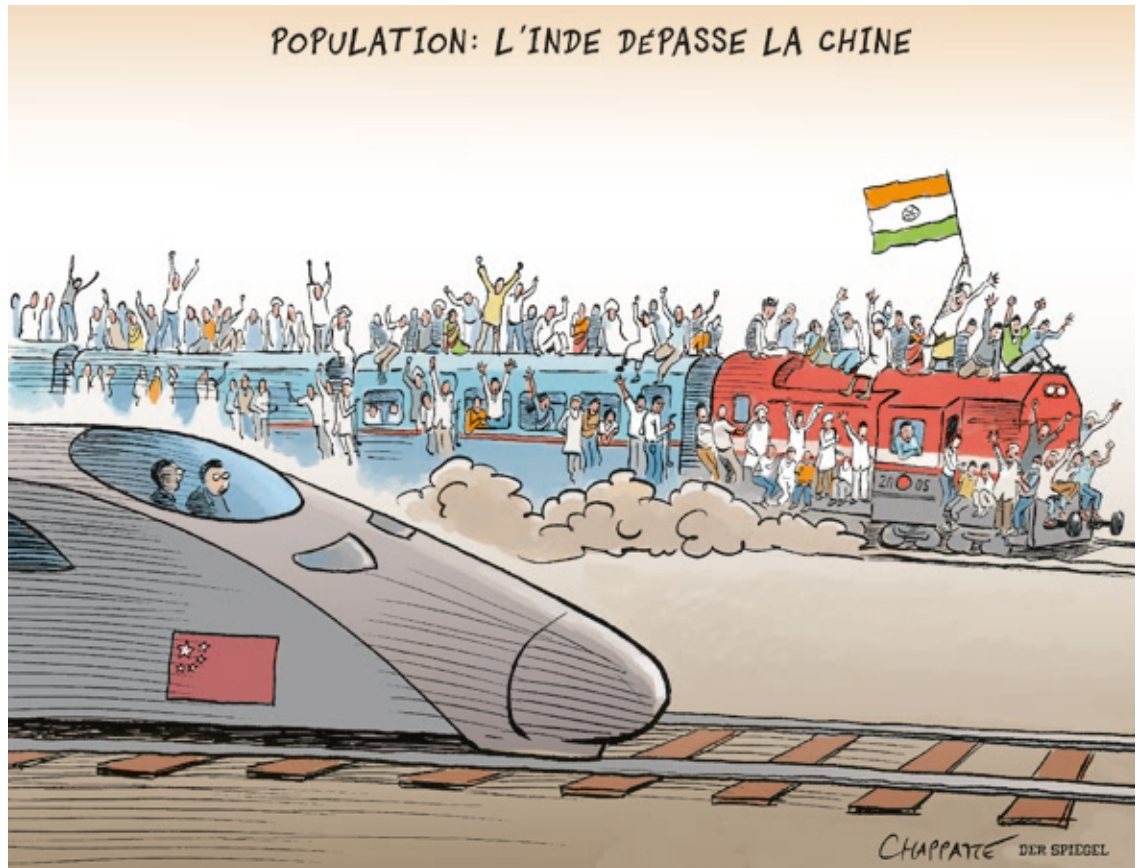
Selon les sources, de treize à vingt-sept pays⁴³ la composent. Il s'agit de sociétés multi-ethniques et multiconfessionnelles⁴⁴. Seuls certains pays du Golfe et Israël figurent dans la catégorie des

pays à l'Indice de Développement Humain (IDH) très élevé⁴⁵. Une crise économique sans précédent, aggravée par le COVID-19 a marqué ces dernières années⁴⁶, dans une région au potentiel de croissance unique⁴⁷, riche en ressources et en capital humain, jeune⁴⁸. L'instabilité politique et les conflits armés sont légion, dans des régimes majoritairement non-démocratiques, souvent pointés du doigt par les défenseurs des droits humains⁴⁹, qui dénoncent la répression, l'injustice et le musèlement des voix dissidentes.

Les artistes et les médias, ainsi que les dessinateurs de presse, qui se situent à la croisée des deux disciplines, tentent de résister à toutes les formes de répression allant de la censure à la répression, de lutter contre la corruption, les discriminations,

l'injustice et le radicalisme. Qu'il s'agisse de **Nime** et **Dilem** en Algérie, les frères **Hajjaj** en Jordanie, **Reza Aghili** en Iran, **Saabaneh** en Palestine, **Khalid Albaih** au Soudan, ou **Ashraf Hamdi**⁵⁰ en Égypte, ils font à minima l'objet de censure, et certains font face à la machine infernale de la répression, parfois soutenue par des lois liberticides. Censurés ou mis sur liste noire, accusés de trahison, d'atteinte à la sécurité de l'État, au chef de l'État, à la religion ou aux valeurs de la nation, certains s'exilent, d'autres en rêvent. La précarité économique, la peur pour soi et les siens, l'isolement, la détérioration de leur santé, sont autant de raisons qui entravent la liberté des dessinateurs et dessinatrices de la région⁵¹. Beaucoup continuent de manier la plume pour plus de justice, de dignité et de liberté dans leurs communautés.

Discours de haine : « Ce dessin est raciste »



► Chappatte
(Suisse)

En avril 2023, un dessin de Patrick Chappatte réalisé pour *Der Spiegel*, illustrant le pas démographique pris par la population de l'Inde sur celle de la Chine a été qualifié de raciste. Le recours à un stéréotype prétendu dépassé sur l'Inde (un train surchargé avec des passagers sur le toit) et sa publication dans un média allemand, ont conduit les détracteurs à avancer que le dessin trahissait l'inquiétude d'une puissance coloniale en déclin face à ses concurrents du Sud. Le fait que le dessinateur soit né au Pakistan constituait également pour ses détracteurs la preuve de l'intériorisation de préjugés du dessinateur à propos de l'Inde.

Une agitation médiatique intense a duré deux semaines. Plus inquiétant encore, l'ambassadeur allemand a qualifié le dessin de « ni drôle ni approprié »⁵² et mis sur le même plan la liberté de la presse en Allemagne et en Inde. Cet incident récent illustre une tendance observée au cours de la période de référence du rapport : des accusations de propagation de haine par l'entremise de dessins, amplifiées et exagérées par l'activité sur les réseaux sociaux.

En Inde, les dessinateurs sont mal considérés dès qu'ils critiquent implicitement ou explicitement le président Modi et son gouvernement. Les cas évoqués ailleurs dans ce rapport et dans l'essai rédigé à ce sujet par Patrick Chappatte lui-même⁵³ démontrent très clairement que ces réactions sont motivées par des sentiments partisans, sectaires et nationalistes.

L'instrumentalisation de ces sentiments favorise le recours aux accusations de xénophobie, de racisme, de colonialisme et de toute autre forme de rhétorique destinée à clore le débat au sujet de dessins réalisés par un dessinateur indien ou étranger.

Quoi qu'il en soit, les dessinateurs publiant dans la presse internationale doivent pouvoir conserver la liberté de dessiner sur d'autres nations sans être taxés de racisme, sans fondement valable. Leur travail est entravé et leur réputation mise en péril par des interventions politiques.

Focus dessinatrice

Zehra Ömeroğlu (Turquie)

Le 5 octobre 2022, la dessinatrice Zehra Ömeroğlu comparaissait devant le 2^e tribunal de première instance d'Istanbul à la suite de l'ouverture d'une accusation ex-officio pour obscénité par le Procureur Général d'Istanbul pour la publication du dessin ci-contre dans le magazine satirique *Le Man*, le 25 novembre 2020.

Initialement prévu le 17 décembre 2020, son procès a été maintes fois reporté, bafouant ainsi le droit de la dessinatrice à un procès équitable. Il est aujourd'hui suspendu à la production d'un rapport de la Commission des publications obscènes (*Muzir Neşriyat Kurulu*), affiliée au ministère de la Famille et des services de la protection des mineurs. Le rapport dû le 24 octobre



▲ Zehra Ömeroğlu (Turquie)

2023 doit déterminer le caractère obscène ou non du dessin. Pour ce dessin, Zehra Ömeroğlu encourt une peine de six mois à trois ans de prison et le paiement d'une amende.

La médiatisation de son cas dans le journal *Charlie Hebdo* s'est également accompagnée d'une vaste campagne de dénigrement et de menaces de mort à son encontre sur les réseaux sociaux pour un autre de ses dessins. La dessinatrice considère à juste titre que peu importe l'issue du procès,

elle ne pourra plus s'exprimer en toute liberté et sera contrainte par le verdict, laissant planer la menace d'une procédure ultérieure, plus lourde de conséquences, en cas de peine avec sursis.

Le cas de Zehra n'est qu'un exemple de censure parmi tant d'autres. La menace constante de poursuites pénales en Turquie réduit les dessinateurs politiques au silence à long terme. Depuis 2017, nous avons recensé huit cas de dessinateurs poursuivis en justice pour leur travail. Parmi ces derniers, quatre dessinateurs, mais aussi des journalistes de *Charlie Hebdo*, ont été poursuivis pour "insulte au président". Ce délit, utilisé massivement en Turquie, permet de museler la liberté d'expression. Selon les statistiques judiciaires officielles, plus de 31 000 personnes ont été mises en examen pour outrage présumé au président en 2020, et 36 000 en 2019, alors qu'elles n'étaient que 4 en 2010⁵⁴.

Focus géographique Europe

Pavol Szalai, Responsable du bureau Union européenne/Balkans, *Reporters Sans Frontières* (RSF)

Si les pays de l'Union européenne (UE) disposent des plus hauts standards en matière de liberté de la presse dans le monde, les dessinateurs ne sont pas à l'abri de violences physiques, d'intimidations et de procédures-bâillons.

En France⁵⁵, l'extrémisme qui a coûté la vie à huit membres de la rédaction de *Charlie Hebdo* lors des attentats de 2015 a frappé à nouveau en 2020. Après avoir republié les caricatures de Mahomet à la veille du procès pour assassinat des dessinateurs⁵⁶ en septembre 2020, le journal a été visé par un projet d'attentat⁵⁷ qui a blessé deux collaborateurs des sociétés voisines de leurs anciens

locaux. Des appels à la violence et des condamnations de hauts dignitaires religieux ont également été formulés⁵⁸ en janvier 2023 pour des caricatures du guide suprême iranien.

En Suède⁵⁹, les menaces⁶⁰ subies par le caricaturiste **Mahmoud Abbas** en avril 2020 ont été alimentées par l'intolérance et le manque de sens de l'humour d'un pays tiers. Le dessinateur a reçu de milliers de messages hostiles sur les réseaux sociaux après avoir publié sur Facebook un dessin qui se moquait du prince-héritier du royaume saoudien, Mohammed Ben Salmane. A Chypre Nord⁶¹, sous forte influence politique de la Turquie (seul pays à le reconnaître comme Etat), deux journalistes du quotidien *Afrika*, **Sener Levent** et **Ali Osman Tabak**, ont finalement été acquittés en appel en octobre 2023, après de longues années de poursuites judiciaires⁶²

pour une caricature du président turc Recep Tayyip Erdogan.

Les tendances politiques autoritaires prétextant protéger des valeurs conservatrices ont aussi ciblé des dessinateurs en Hongrie⁶³ et en Serbie⁶⁴, son pays voisin, candidat à l'adhésion à l'Union européenne. En 2020, une exposition de dessins de critique sociale a été détruite⁶⁵ près de Belgrade dans l'indifférence des autorités. Le dessinateur de presse hongrois **Gábor Pápai** a, quant à lui, été condamné⁶⁶ à une amende pour son dessin paru dans le quotidien *Népszava* en 2020 (voir section dédiée ci-après).

Le droit de critiquer les systèmes de pensées et la dépénalisation du blasphème sont loin d'être acquis en Europe.

“ Les discours et messages de haine sont souvent utilisés comme un outil politique. J’ai également eu l’honneur d’en faire l’expérience lorsque des militants d’extrême droite de mon pays ont tenté de me faire taire en calomniant mon travail, jusqu’à essayer de me faire renvoyer du journal pour lequel je travaille. Bien entendu, cela n’a pas fonctionné. Les accusations qu’ils ont énoncées étaient purement fallacieuses, mais le souci avec les mensonges sur Internet, c’est qu’ils restent visibles, même s’il ne s’agit pas de la vérité. C’est ce qu’on appelle la loi de Brandolini : il faut plus d’efforts pour réfuter un mensonge que pour le créer. Le mal est fait même si le mensonge est réfuté. ”

Lectrr (Belgique)⁶⁷

Défis en ligne : trolling, désinformation et manipulation



▼ Ares (Cuba)

À la réaction naturelle et émotive, mais souvent polarisée, s’ajoute la manipulation de l’outil internet à des fins de désinformation ou de déstabilisation. Le consortium *Forbidden Stories*⁶⁸ écrit que « plus généralement, les campagnes (de désinformation) qui réussissent à susciter des réactions des internautes étaient, comme c’est souvent le cas sur les réseaux sociaux, celles qui utilisaient des messages qui jouaient sur l’émotion : la colère, le dégoût ou, plus rarement, l’empathie. »

Les dessins de presse en appelant à nos émotions, il est aisé de taxer l’auteur ou son journal d’inconduite et de le prendre en otage d’un agenda politique. Ainsi **Abecor** (Bolivie) a été visé à plusieurs reprises par un trolling massif de comptes anonymes qui a contribué à la fermeture de son journal⁶⁹, lui-même sous le feu d’attaques. Et le dessinateur **Mahmoud Abbas** (Suède/Palestine) a reçu des milliers de messages de haine et menaces de mort en un temps record pour un dessin viral sur l’Arabie Saoudite⁷⁰.

« TU ES FOU DE LA COULEUR BLEUE ABECOR (COULEUR DU PARTI POLITIQUE REPRÉSENTÉ). CONSACRE-TOI À AUTRE CHOSE OU ON T’OFFRIRA DES FLEURS BLEUES À TA MORT. »

Une menace anonyme reçue par Abecor à la suite d’un dessin qu’il a publié en août 2021. Cette menace et d’autres émanaient du même compte anonyme.



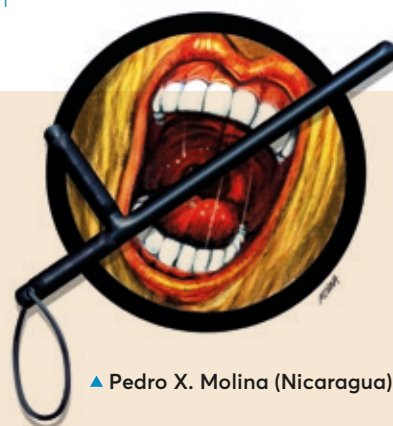
◀ Abecor (Bolivie)
Sur la pancarte :
pas de fraude

▼ Khalid
(Palestine)
"Autocensure"



“ Ainsi, si un artiste est constamment harcelé et trollé en ligne, il aura tendance à réfléchir à deux fois avant de faire le travail qu'il veut faire et de s'exprimer librement, et il finira par faire attention ou par modifier consciemment ou inconsciemment la façon dont il fait son travail. C'est ce que beaucoup appellent l'autocensure. Personnellement, je n'aime pas ce terme d'autocensure, car je pense que si une force extérieure vous oblige à vous comporter d'une certaine manière, à douter du travail que vous faites ou à être plus prudent ou plus vigilant, il s'agit d'une forme de censure. Je ne pense donc pas qu'il s'agisse d'autocensure, mais plutôt de censure pure et simple. ”

Rachita Taneja (Inde)⁷¹



▲ Pedro X. Molina (Nicaragua)

Venezuela et témoigne du terrain hostile sur lequel les caricaturistes politiques évoluent souvent.

Depuis 2019, des manifestations de grande ampleur contre les inégalités et les problèmes systémiques ont transformé le paysage social chilien. Cela a déclenché un mouvement d'expression créative⁷⁶ dans les rues de Santiago qui a transformé les espaces publics en puissants canaux d'expression artistique contestataire, souvent de nature satirique.

Alors que l'Amérique latine continue de faire face à cette complexité, de nouvelles stratégies seront nécessaires afin de renforcer les réseaux existants et permettre aux artistes de faire face aux menaces de manière efficace. La consolidation du soutien à la santé mentale et la création de canaux accessibles pour le signalement de ces menaces ainsi que l'assistance que cela nécessite sont des étapes essentielles.

Focus géographique Amérique latine

Julie Trébault, Directrice, et Alessandro Zagato, Représentant régional pour l'Amérique latine, Artists at Risk Connection (ARC).

Les données sur la liberté d'expression artistique en Amérique latine⁷² collectées par ARC montrent que, dans l'ensemble de la région, les facteurs suivants engendrent diverses formes de vulnérabilité : les actions gouvernementales, la mise en œuvre de politiques et l'application de mesures de santé publique.

L'impact disproportionné de la pandémie a relégué les initiatives culturelles à la marge, exacerbant les disparités entre les artistes établis et indépendants. Ceux qui mêlent activisme et art sont exposés et confrontés à des risques accrus, en particulier dans les contextes autoritaires, et font souvent l'objet de sanctions arbitraires.

Au Nicaragua, l'humour est devenu un outil puissant contre le régime autoritaire de Daniel Ortega. Des dessinateurs comme Pedro X. Molina, Cako et Lafito dénoncent la violence du régime. En 2021, le travail de Pedro X. Molina lui a valu le

prestigieux prix d'excellence Gabo, qui récompense la qualité de son style visuel et ses réflexions perspicaces sur les événements qui se déroulent au Nicaragua et au-delà.

Les dessinateurs cubains subissent de sévères restrictions⁷³. Malgré la peur des représailles, ils continuent à dénoncer les violations des droits de l'Homme, utilisant l'humour comme un puissant outil de résistance⁷⁴ (voir l'étude de cas sur *El Toque* ci-après).

Rayma Suprani⁷⁵ publie de puissantes critiques de la corruption et de la tyrannie qui l'ont contrainte à s'exiler du



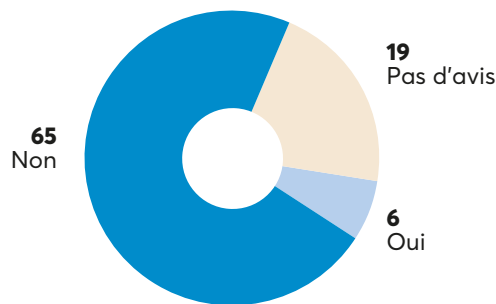
▲ Boligán (Mexique)

De plus en plus souvent, la manipulation d'un dessin va jusqu'à sa falsification, comme dans le cas de **Mechaín** (Pérou)⁷⁷ dont le dessin a été détourné par un candidat à l'élection afin d'attaquer la presse ou encore dans le cas des fausses unes de **Charlie Hebdo**⁷⁸ créées pour la propagande russe.

Face à ces mécanismes, les dessinateurs considèrent ne pas être suffisamment protégés par les plateformes sur lesquelles ils publient principalement. Qui plus est, de manière paradoxale, la modération automatique de ces plateformes, qui n'est pas programmée pour comprendre la satire, conduit fréquemment à la suppression abusive de dessins publiés ou à la suspension de comptes pour nudité, obscénité, propagation de haine au prétexte qu'ils ne répondent pas aux « standards de la communauté », comme dans les cas de **Görg Mallia** (Malte)⁷⁹ ou de **Clay Jones** (USA)⁸⁰.

Poussés à l'extrême, ces phénomènes en ligne conduisent à, voire justifient, la CRIMINALISATION des dessinateurs ou de leur journal.

Sentiment de protection par les plateformes de réseaux sociaux (90 réponses)



Réponses reçues à une question posée dans le cadre d'une enquête de *Cartooning for Peace* (2023)



▲ À gauche : dessin original de Mechaín / à droite : dessin détourné

Criminalisation : la nouvelle norme

Le terme criminalisation, que nous assumons d'utiliser sans différencier les actions civiles et pénales parce qu'elles conduisent toutes à la censure de dessinateurs de presse (voir section sur les abus et détournement du droit ci-après), concerne autant les arrestations et détentions arbitraires, que les enquêtes et la poursuite en justice de dessinateurs de presse pour la publication de dessins. Rappelons en effet qu'il n'est pas nécessaire qu'un dessinateur soit condamné pour que la machine répressive soit enclenchée. Comme le montrent les cas de **Nime** en Algérie (voir dessin page 20)⁸¹ ou **Opptertus Fwema** (Tanzanie)⁸², la poursuite judiciaire permet de légitimer a posteriori la détention arbitraire de dessinateurs de presse. De même, comme le rappelle le Conseil de l'Europe : « l'ouverture d'enquêtes préliminaires par la police et les autorités judiciaires a un effet particulièrement dissuasif⁸³ ». Finalement, en prolongeant une procédure durant des années, on maintient le dessinateur sous pression, comme dans le cas de **Rachita Taneja**⁸⁴, **Bala**⁸⁵ ou encore de **Swathi Vadlamudi**⁸⁶ en Inde.



▲ Hani Abbas (Palestine/Syrie)

L'analyse des cas recensés montre le recours croissant aux lois relatives à la sécurité numérique, conjointement avec d'autres lois liberticides pour poursuivre des dessinateurs. Ainsi, certains dessinateurs ont été poursuivis au nom d'infractions numériques ou pour une utilisation abusive des réseaux sociaux. A lui seul, **Fahmi Reza** a été convoqué par la police pour interrogatoire et enquête neuf fois entre mars 2021 et fin 2022 et fait l'objet de deux poursuites judiciaires.

“ L'utilisation de lois pour criminaliser l'expression ou pour intimider les journalistes par le biais de plaintes civiles est l'une des principales méthodes utilisées par les gouvernements autoritaires et les acteurs non étatiques pour réprimer le travail journalistique. Les dessinateurs sont également exposés à des allégations selon lesquelles ils se seraient livrés à des actes de sédition (encourageant les gens à se rebeller contre l'État) ou auraient fait injure à la monarchie, au gouvernement ou à la religion. Le droit international n'est pas toujours bien équipé pour traiter certaines de ces lois, telles que les lois relatives à l'injure, où les limites entre un discours acceptable et inacceptable peuvent être floues. Il s'agit d'une zone grise importante dont les dessinateurs doivent tenir compte. ”

Pádraig Hughes, directeur juridique de Media Defence⁹¹

Ses compatriotes Zunar⁹² et Amin Landak⁹³ ont également été interrogés ou ont fait l'objet d'une enquête, faisant de la Malaisie l'un des principaux pays recourant à une criminalisation des dessinateurs, avec la Turquie et l'Inde pour la période.

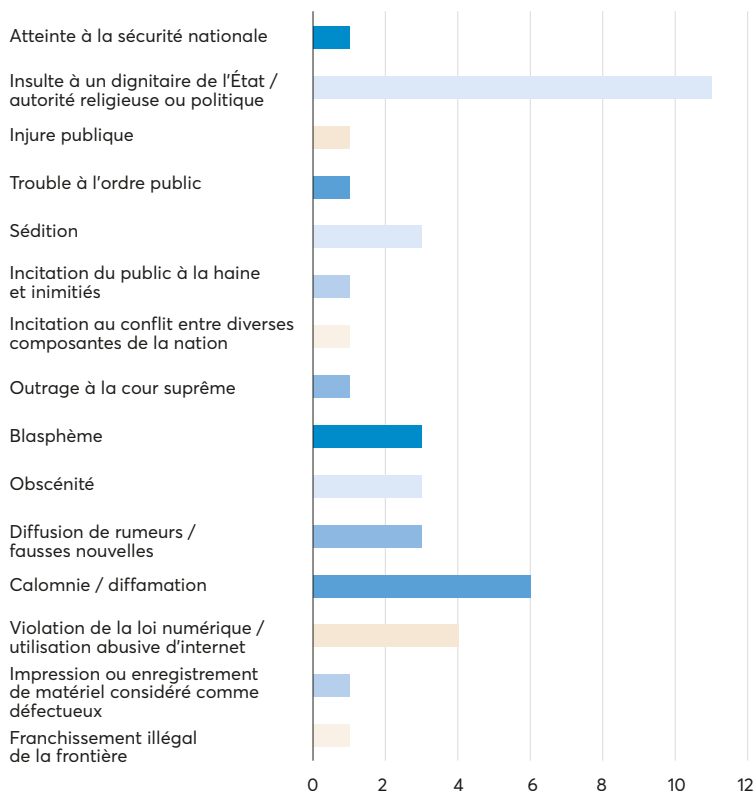
Parmi les motifs utilisés conjointement aux lois numériques, on retrouve l'insulte, la propagation de rumeurs, de fausses nouvelles ou encore la diffamation. Ainsi, Ahmed Kishore⁹⁴, au Bangladesh, a été arrêté et détenu pendant dix mois pour «diffusion de rumeurs et de fausses informations sur Facebook à propos de la situation du coronavirus» et «insulte à l'image du père de la nation, à l'hymne national ou au drapeau national» en violation de la loi sur la sécurité numérique (Digital Security Act de 2018).

Suite à l'invasion de l'Ukraine, la Russie a promulgué l'article 207.3 du Code pénal russe

qui interdit « le fait de diffuser publiquement et intentionnellement de fausses informations au sujet des forces armées russes et de l'exercice de leurs prérogatives par les pouvoirs publics russes à l'étranger »⁹⁵. A notre connaissance, cinq dessinateurs et dessinatrices ont ainsi été contraints de quitter la Russie, de peur de la répression dès 2022, et ils sont surement plus nombreux aujourd'hui.

Confrontés au fardeau intolérable de la criminalisation et de l'emprisonnement, qui peut également s'accompagner de dommages physiques ou psychologiques graves survenant pendant ou après les faits, de nombreux dessinateurs ont fait le choix difficile de relever l'énorme défi du DEPART.

Motifs de poursuite invoqués et nombre d'occurrences (2020-2022)



Données compilées à partir des informations collectées pour la période par les partenaires dans le cadre de leur travail de veille.



▲ Nime (Algérie)

Focus géographique Afrique

John Curtis, Directeur d'Africartoons et Glez, dessinateur de presse (Burkina Faso)

L'Afrique est à la fois le deuxième continent le plus grand et le plus peuplé, englobant plus d'un quart des nations du monde. Pourtant, les dessinateurs politiques dont les créations permettent de dépasser les faibles niveaux d'alphabétisation du continent y sont malheureusement sous-représentés.

“ Il existe tant de manières de bâillonner les rares dessinateurs de presse que l'emploi de la coercition judiciaire ou de la violence n'est souvent même pas nécessaire... ”

Damien Glez (Burkina Faso)

Avant la pandémie, le peu d'espace dont disposaient les dessinateurs était déjà menacé, deux grands noms, Gado⁹⁶ (Kenya) et Zapiro⁹⁷ (Afrique du Sud), ayant tous deux perdu des postes qu'ils occupaient depuis des décennies.

En 2019, le dessinateur et journaliste kényan Patrick Gathara⁹⁸ dénonçait les pressions politiques et celles des

entreprises privées, le politiquement correct et l'indignation sur les réseaux sociaux. A ses yeux, ces éléments comptent parmi les plus grandes menaces pour la liberté de dessiner et pour la démocratie elle-même. Les confinements ont accru les pressions. La chute soudaine des revenus publicitaires (revenus déjà ravagés par les GAFAM) a procuré une excuse opportuniste pour de nombreux médias pour « lâcher » leurs dessinateurs.

En Afrique du Sud, six postes de dessinateurs ont été supprimés par deux grands diffuseurs, prétextant un manque de moyens, et six autres ont disparu au cours de la pandémie. Fait révélateur : une fois la confiance des annonceurs retrouvée et les budgets augmentés, les dessinateurs n'ont été ni réemployés ni remplacés.

Les dessinateurs africains ont répondu avec enthousiasme aux défis sociétaux imposés par la pandémie et aux efforts déployés pour la contrer. Ils ont ainsi mis leur talent au service de leurs concitoyens, de manière à leur fournir les informations dont ils avaient besoin par l'entremise de campagnes de sensibilisation en dessin, de bandes dessinées et de films d'animation. Leur sens de la responsabilité sociale a été contrebalancé par des dessins plus classiques⁹⁹, s'attaquant à

▼ Glez (Burkina Faso)



la corruption et à l'inaptitude du gouvernement. Certains ont poursuivi dans la voie de l'opposition et du scepticisme et ont été empêchés, mais ils n'ont pas été les seuls à être réduits au silence.

La censure est loin d'être un concept étranger en Afrique¹⁰⁰ et le durcissement des lois sur les médias (justifié par la nécessité de protéger le public contre les infox) a encore restreint la liberté d'expression. L'autoritarisme croissant, les élections contestées, les coups d'État et les guerres en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale restreignent encore davantage les libertés des dessinateurs, alors que ces crises sont les raisons mêmes pour lesquelles l'Afrique a besoin de plus de dessinateurs, jouissant de plus de libertés.

“ Les dessinateurs doivent être très prudents en ce moment, surtout dans une région du monde où les régimes autoritaires et dictatoriaux ont été renforcés par la pandémie [...]. L'Histoire nous montre que c'est dans ces moments-là que toutes sortes de choses peuvent arriver [...]. Nous devons continuer à nous concentrer sur la police et les autorités et continuer à dire la vérité à ceux qui détiennent le pouvoir. ”

Gado (Tanzanie-Kenya)¹⁰¹



▲ Zapiro (Afrique du Sud)

La Liberté de la presse, à la Justice assise sur le sol : «Garde-moi une place». Sur la pancarte: «Ordre du jour : projet de loi sur la protection de l'information. Et à venir : Tribunal des médias».

Criminalisation : abus et détournement du droit



▲ Tjeerd
Royaards
(Pays-Bas)
Journalisme
Egypte,
Turquie, Russie,
Chine

Alberto Godioli, professeur associé à l'université de Groningue et cofondateur du *Forum pour l'humour et le droit (ForHum)*¹⁰²

Le rôle vital de la satire et de la caricature dans la vie publique a été reconnu par les instances judiciaires du monde entier¹⁰³. Pourtant, les dessinateurs sont souvent indûment visés par des actions civiles et pénales, en violation des normes internationales bien établies en matière de droits de l'Homme. Les moyens juridiques les plus fréquemment brandis contre les dessinateurs sont les suivants :

Lois criminalisant la diffamation, l'injure et l'outrage aux autorités. Parmi les exemples récents, citons les accusations de diffamation portées contre **Fahmi Reza** en Malaisie (2022), **Rachita Taneja** en Inde (2021-en cours), ou **Opptertus Fwema** en Tanzanie (2021). Dans son Observation Générale n°34¹⁰⁴, le Comité des Droits de l'Homme (CDH) des Nations Unies a souligné que « l'emprisonnement ne constitue jamais une peine appropriée » en matière de

diffamation. Or, malgré les nombreux appels à la dépénalisation de la diffamation et de l'injure publique, 160 pays dans le monde possédaient encore des lois sur la diffamation en 2021¹⁰⁵.

Poursuites civiles en diffamation non fondées, comme celle intentée par Arianna Meloni (sœur de la Première ministre d'Italie) contre **Mario Natangelo**¹⁰⁶ en 2023. Bien que moins graves que des poursuites pénales, ces actions dissuadent et inhibent effectivement la satire politique, ce qui contraste notamment avec la position du CDH au sujet de l'utilisation abusive des lois sur la diffamation (Résolutions 39/6¹⁰⁷ et 45/18¹⁰⁸).

Les dispositions vagues concernant les discours de haine, la sédition ou la désinformation, comme par exemple celles utilisées contre **Zunar** (Malaisie) et **Kishore** au Bangladesh (2021). Dans le Plan d'Action de Rabat (2013)¹⁰⁹, le CDH a précisé qu'une expression contestée ne peut être sanctionnée en tant qu'incitation à la haine, à la discrimination, à la violence ou à l'agitation publique, à moins qu'elle ne soit susceptible de causer un préjudice imminent et réel à sa cible.

Il en va de même pour les lois anachroniques relatives à l'« injure religieuse » ou l'obscénité, qu'elles soient pénales ou civiles comme dans le cas de **Zehra Ömeroğlu** (Turquie, 2020-en cours), **Osama Hajjaj**¹¹⁰ (Jordanie, 2021) et **Gábor Pápai** (Hongrie, 2021-en cours).

À l'ère numérique, ces abus se sont multipliés en raison de la plus grande visibilité et de l'examen plus minutieux dont font l'objet les dessins. Une autre tendance inquiétante réside dans la pression exercée sur les plateformes en ligne par les gouvernements pour qu'elles retirent les contenus indésirables, en contournant les dispositions relatives à la liberté d'expression (comme ce fut le cas pour **Manjul** et **Bala**¹¹¹ en Inde, en 2021). En même temps, l'interconnexion que permet internet peut renforcer la sensibilisation et la coordination internationale, indispensables pour défendre les droits des dessinateurs, comme le montre le projet « Améliorer le soutien juridique aux caricaturistes de presse à l'ère numérique (2022-2023) »¹¹².

Partir : le dernier recours

► Anas Lakkis
(Liban)

Nous constatons la résilience et la bravoure des dessinateurs exilés et réfugiés et prenons leurs besoins très au sérieux.

Nombre d'histoires de relocalisations réussies ont été racontées ces dernières années, comme celles de **Hossien Rezaye**¹¹³ d'Afghanistan aux Pays-Bas et de **Wimar Verdecia Fuentes** de Cuba en France¹¹⁴. Pour des raisons évidentes, ces histoires attirent l'attention, donnant une appréciation parfois erronée du taux de réussite.

En vérité, il est extrêmement difficile de faciliter la relocalisation d'un dessinateur en toute sécurité, légalement et rapidement d'un endroit où le danger est impérieux vers un pays tiers qui est prêt à lui offrir un abri permanent (à noter les résidences artistiques ou relocalisations d'urgence qui permettent une relocalisation temporaire). De telles actions sont impossibles sans collaboration (parfois de



Focus dessinateur **Gábor Pápai (Hongrie)**

Le 27 avril 2020, au début de la pandémie de COVID-19, le journal *Népszava* a publié le dessin suivant de Gábor Pápai représentant Cecilia Müller, médecin-chef de Hongrie.

Comme l'a expliqué Gábor Pápai¹¹⁵, « le dessin faisait référence à une déclaration antérieure de Cecilia Müller qui minimisait l'impact du virus en affirmant que les victimes décédées étaient "prédisposées" à mourir en raison de pathologies préexistantes. [...] »

Le ministère hongrois des Affaires Étrangères a réagi à la déclaration de la plateforme du Conseil de l'Europe pour le journalisme et la sécurité des journalistes¹¹⁶ au sujet des menaces à l'encontre de Gábor Pápai.



Après une vaste campagne politisée accusant le dessinateur et le journal de blasphème, la Cour métropolitaine de Budapest a rendu un verdict en deuxième instance le 3 juin 2021. Elle a estimé, en vertu de l'article IX, paragraphe 5, de la loi fondamentale de la Hongrie, que le dessin portait atteinte au droit à la dignité humaine d'Imre Vejkey, chef adjoint du Parti populaire démocrate-chrétien (KDNP), du fait de son appartenance à la communauté chrétienne, et a condamné le journal à verser 400 000 HUF (1 140 €) de dommages

◀ Gábor Pápai (Hongrie)

Alapbetegsége Függőséget okozott : « Sa condition sous-jacente a provoqué une dépendance » (En hongrois, le mot « függőség » signifie dépendance et vient de la racine « függ » qui signifie à la fois suspendu et dépendant.)

et intérêts, à rembourser les frais de justice et à publier un message de condamnation et des excuses. Ces dernières ont été publiées le 25 juin 2021 (écrites à la main par Gábor Pápai et mises à la place du dessin quotidien).

Depuis, le journal a fait appel auprès de la plus haute juridiction hongroise (*Kúria*) qui a rejeté le motif de protection en déclarant que le dessin « n'est pas suffisamment intelligible pour le public [et] qu'il ne contribue pas, en principe, au débat public ». Le journal a introduit un recours auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH).



très longues chaînes de partenaires travaillant successivement ou simultanément dont un des partenaires au moins sera nécessairement un Etat ou son représentant).

◀ Osama Hajjaj
(Jordanie)

Pour chaque exil réussi et rendu public, plusieurs autres ne le sont pas. Des dossiers de dessinateurs sont encore en attente d'une réponse d'agences multinationales submergées de demandes et manquant de ressources depuis de nombreuses années.

Dans la plupart des pays occidentaux, les réfugiés constituent un groupe marginalisé, voire vilipendé. Par conséquent, ceux qui arrivent à destination passent d'une série de problèmes à une autre, et restent ainsi très vulnérables. En général, du moins au début, ils ne sont pas autorisés à travailler légalement et beaucoup d'entre eux souffrent de mauvaises conditions de logement. Il est important de

Focus dessinateur Emad Hajjaj (Jordanie)

Emad Hajjaj, probablement le dessinateur le plus connu de Jordanie et ancien président de l'association nationale de dessinateurs, a été arrêté en vertu de la loi sur la « cybercriminalité » en août 2020 et détenu durant plusieurs jours.

Il a d'abord été inculpé en raison d'un dessin sur un accord entre Israël et les Émirats Arabes Unis représentant le prince héritier des Émirats Arabes Unis, Mohammed ben

Zayed Al Nahyane (MBZ en abrégé). Ensuite, trois dessins ont été cités, chacun étant qualifié d'infraction aux lois sur la « cybercriminalité » et sur la « prévention du terrorisme ». Initialement considéré comme « nuisant aux relations » entre des nations amies, le contenu du dessin ci-après a ensuite été considéré « calomnieux » et « diffamant ».

Il a d'abord été jugé par un tribunal militaire puis renvoyé d'un tribunal à l'autre en raison d'un conflit de compétences. Toutes les poursuites ont été abandonnées avant même le procès à la fin de l'année 2020. Malgré cette issue favorable, il a été

clairement indiqué à Emad Hajjaj que son dossier pouvait être ouvert à tout moment, entraînant le cas échéant une nouvelle arrestation. Il a continué à publier des dessins politiques¹¹⁷, mais toujours dans la crainte de potentielles représailles.

Certains observateurs suggèrent que l'arrestation d'Emad Hajjaj a été utilisée pour apaiser un voisin mécontent. La semaine même de son arrestation, le prince Ali ben Al Hussein de la famille royale jordanienne (dont le statut lui procure l'immunité judiciaire) avait également publié des messages critiquant MBZ¹¹⁸ sur les réseaux sociaux.



▲ Emad Hajjaj (Jordanie)

Titre : Israël demande aux Etats-Unis de ne pas vendre de F35 aux Emirats Arabes Unis

“ J'ai été envoyé en prison le soir même. C'était une période horrible pour moi. C'était la première fois que j'allais en prison, la première fois que j'étais privé de ma famille. La première fois que je voyais des choses vues dans les films et que je les vivais en temps réel, c'est vraiment difficile. ”

Emad Hajjaj (Jordanie)¹¹⁹

► Vladimir Kazanevsky (Ukraine)

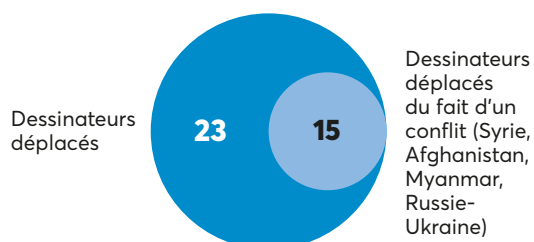


noter qu'un dessinateur déplacé peut trouver la sécurité dans un nouveau lieu, mais pas nécessairement de perspectives d'avenir, soit parce que le marché y est plus compétitif, soit parce qu'il est en est exclu du fait de la barrière de la langue ou des différences culturelles.

“ Mon cœur, mon âme, ma tête, sont tout le temps en Ukraine et mon seul souhait est d'aider et surtout de combattre la propagande russe. ”

Vladimir Kazanevsky (Ukraine)¹²⁰

Nombre de dessinateurs déplacés durant la période (2020-2022)



Le nombre de dessinateurs déplacés (23) inclut les dessinateurs qui ont fui en raison d'une situation conflictuelle (15, soit 65%). Les nombres référencés sont basés sur les données disponibles recueillies par les partenaires et ne sont probablement pas exhaustifs. En outre, d'autres dessinateurs, toujours à la recherche d'un plan de relocalisation, ne sont pas pris en compte dans le graphique.

Le nombre de demandes d'aide à la relocalisation a augmenté au cours des trois dernières années et cette tendance va se poursuivre. La réalité est que toute organisation concernée par les droits des artistes et journalistes devra tôt ou tard assumer une certaine responsabilité à l'égard des dessinateurs réfugiés. Voici nos RECOMMANDATIONS.

Conclusions et recommandations

“ En tant que dessinateur, j'avais l'habitude de dire que je me moquais des lignes rouges et que je dessinais sans réfléchir. Non, j'y pense souvent avant de dessiner. Et je dois malheureusement vous dire que ces jours-ci, lorsque je dessine, j'envoie parfois mon dessin à mon avocat pour qu'il le voie, juste au cas où il y aurait un problème. ”

Emad Hajjaj (Jordanie)¹²¹

Si le présent rapport met l'accent sur les menaces auxquelles sont confrontés les dessinateurs dans des pays qui ne leur offrent que peu ou pas de protection - et c'est ce qui nous amène à défendre leurs droits fondamentaux - nous ne pouvons ignorer que c'est toute la profession qui est menacée.

De manière croissante, le message tacite de nombreux propriétaires et des gestionnaires de médias consiste à dire que les dessinateurs sont superflus¹²². Cela ne serait pas nécessairement

un problème si ces derniers pouvaient compter sur l'autopublication. Malheureusement, comme nous l'avons expliqué, de nombreux dessins ne peuvent être publiés sur les réseaux sociaux du fait de leurs conditions générales et d'une modération du contenu restreignant la satire, quand les algorithmes n'enterrent pas complètement ce type de contenu. En outre, dans de nombreuses régions du monde, le dessinateur qui agit de la sorte s'expose à des poursuites en vertu des lois sur la communication numérique et la « cybercriminalité », ou encore à la prédation de trolls motivés par des considérations politiques.

Un dessinateur indépendant et isolé n'aura pas les moyens de se défendre aussi rigoureusement que ceux qui bénéficient de l'appui d'un organe de presse.

Compte tenu de tout ce qui précède, les partenaires formulent les recommandations suivantes :

- Toutes les parties concernées doivent contribuer à la promotion et la protection de la liberté d'expression des dessinateurs de presse. De ce point de vue, les médias ont un rôle essentiel à jouer en favorisant leur publication et la défense des dessinateurs.
- Dans la mesure du possible, et pour rompre l'isolement, les dessinateurs doivent rechercher la protection d'une association professionnelle ou d'un syndicat, qu'ils soient destinés aux journalistes et aux professionnels des médias ou aux artistes visuels, et, à défaut, adhérer à une organisation de dessinateurs de presse.
- Les organisations de dessinateurs doivent s'efforcer de parler d'une seule voix et de collaborer avec les organisations de défense de la liberté de la presse et de la liberté artistique pour défendre et soutenir les dessinateurs, en toute appréciation de la spécificité du métier.
- Ces organisations doivent s'efforcer de dialoguer avec les gouvernements, en leur faisant comprendre que la caricature est un indicateur d'une véritable liberté d'expression et d'une presse plurielle, indépendante et fiable.

▼ Terry
Anderson
(Royaume-Uni)





◀ Ares
(Cuba)

“ La culture de la solidarité est importante [parce que] les gens ont besoin de savoir qu'ils ne sont pas seuls. Il y a d'autres personnes derrière eux qui les soutiendront. ”

Fahmi Reza (Malaisie)¹²³

- Les gouvernements doivent clarifier les textes de loi souvent vagues et restreindre le champ d'application de certains instruments juridiques liberticides afin de garantir la sécurité et la liberté d'expression des dessinateurs. Ils doivent par ailleurs reconnaître le caractère singulier de la satire et respecter les textes internationaux en matière de droits de l'Homme, y compris la Déclaration d'Addis-Abeba pour la reconnaissance du dessin de presse comme un droit fondamental.
- Les plateformes de réseaux sociaux doivent veiller à ce que des personnes capables de reconnaître la satire soient chargées de la prise de décision en ce qui concerne la modération de dessins, afin de garantir que les dessinateurs ne soient pas considérés comme porteurs de « discours de haine » et qu'ils ne puissent pas faire l'objet de campagnes de harcèlement à visée politicienne. Les mêmes plateformes doivent également collaborer avec les autorités pour assurer une pleine et transparence des critères de modération et rendre les données accessibles aux chercheurs et à la société civile.
- Considérant que le nombre de dessinateurs déplacés ne cessera d'augmenter, il est

urgent de mettre en place des mécanismes de prise en charge collectifs et cohérents qui tiennent compte de l'ensemble des enjeux inhérents à l'exil. En particulier, et pour répondre à l'urgence de certaines situations, le mécanisme des résidences artistiques ou journalistiques doit être valorisé et les organisations qui les proposent soutenues.

- Finalement, il convient de porter un regard particulier aux conséquences psychologiques de la haine en ligne, de la censure sous toutes ses formes et de l'exil sur les dessinateurs concernés. Tous ces phénomènes aux influences croisées ont un impact désastreux sur les victimes. Un soutien psychologique spécifique et une réponse apportée aux recommandations énumérées ici contribueront à en diminuer les effets néfastes et à favoriser une expression libre et sereine des dessinateurs.

Ces arguments, qui ne sont pas exhaustifs, gagneront en force grâce à une analyse quantitative de ces tendances. **C'est pourquoi la priorité des auteurs est de faire suivre ce bref rapport narratif d'un rapport analytique plus approfondi en 2025.**



▲ Lectrr (Belgique)
Rendre la pratique du
dessin à nouveau aisée

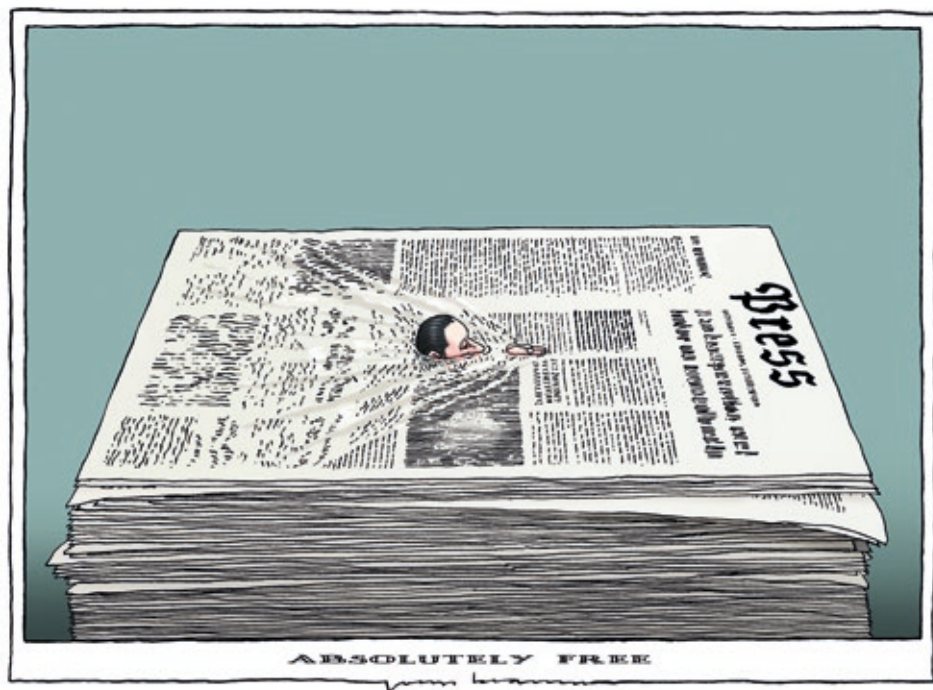
Notes et références

1. *Tough Laugh, Tough Law* podcast, 2023 (page internet en anglais): <https://toughlaugh.substack.com>
2. Projets, sur la page internet de *Cartooning for Peace*: <https://www.cartooningforpeace.org/projets>
3. Communiqué *Cartooning for Peace/Cartoon Movement/Cartoonists Rights Network International*: <https://www.cartooningforpeace.org/wp-content/uploads/2020/06/2020-06-15-Emergency-statement-CM-CRNI-CFP.pdf>
4. *Courrier International*, 2019 en cartoons. Une année noire pour le dessin de presse : <https://www.courrierinternational.com/article/2019-en-cartoons-une-annee-noire-pour-le-dessin-de-presse>
5. *Tough Laugh, Tough Law* podcast, 2023 (page internet en anglais): <https://toughlaugh.substack.com/>
6. *Persistent and emerging threats to the autocrat's bugbear: satire and political cartoons*, Anderson & Mazer (document en anglais) : <https://globalfreedomofexpression.columbia.edu/wp-content/uploads/2022/10/2022-london-conference-papers.pdf>
7. Résolution du Parlement européen du 11 juillet 2023 sur la protection des journalistes dans le monde et la politique de l'Union européenne dans ce domaine (2022/2057(INI)): https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0267_FR.html
8. Alerte de *Cartooning for Peace* sur Rafat Alkhateeb, 2020 : <https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-jordanie-rafat-alkhateeb>
9. *Hamas security forces repeatedly detain Palestinian cartoonist Ismael el-Bozom*, on CPJ website (en anglais), 2 avril 2020 : <https://cpj.org/2020/04/hamas-security-forces-repeatedly-detain-palestina/>
10. Editorial: "The Night Will Not Be Eternal" sur le site d'El Toque, 31 août 2022 (article en anglais): <https://en.eltoque.com/editorial-the-night-will-not-be-eternal>
11. Explainer: Where did Hong Kong's political cartoonists go ? Sur le site interne du Hong Kong Free Press, 23 mai 2023 (article en anglais): <https://hongkongfp.com/2023/05/23/explainer-where-did-hong-kongs-political-cartoonists-go>
12. Page internet du Conseil de l'Europe sur la cyberviolence à l'égard des femmes (page internet en anglais) : <https://www.coe.int/fr/web/cyberviolence/cyberviolence-against-women>
13. *Afghanistan : Taliban Deprive Women of Livelihoods, Identity*, sur le site de Human Rights Watch, 18 janvier 2022 (article en anglais) : <https://www.hrw.org/news/2022/01/18/afghanistan-taliban-deprive-women-livelihoods-identity>
14. *The Missing Perspectives of Women in News, A report on women's under-representation in news media; on their continual marginalization in news coverage and on the under-reported issue of gender inequality*, sur le site internet International Women's Media Foundation (IWMF), 2020 (document en anglais) : <https://www.iwmf.org/missing-perspectives>
15. Série documentaire *Draw For Change!*, sur le site internet Clin d'œil films (page internet en anglais) : <https://drawforchangetheseries.com>
16. *Draw For Change!, Six female cartoonists redefining the line*, sur le site internet des éditeurs Lannoo (page internet en anglais) : <https://www.lannoopublishers.com/fr/draw-change>
17. *No Contempt of Court in Satire, AG Wrong to Target Kunal Kamra, Rachita Taneja—Fmr AG Mukul Rohatgi*, sur la chaîne Youtube de The Wire, 21 décembre 2020 : <https://youtu.be/UIW08ZKBYHo?si=XBqDlaLGA49DExbP>; *Harish Salve— & I think Supreme Court Will Read Down Law of Contempt but Judges Mustn't Play to Gallery*, sur la chaîne Youtube de The Wire, 20 février 2021 : https://youtu.be/QNF-R_aCB2U?si=RzvHFW1LcGHeJvx3
18. *Coronavirus cartoon triggers China-Denmark diplomatic spat*, sur le site internet Politico, 28 janvier 2020 (article en anglais) : <https://www.politico.eu/article/coronavirus-cartoon-triggers-china-denmark-diplomatic-spat>
19. *Press Cartoonists in Europe must be protected*, communiqué de la Fédération Européenne des Journalistes (EFJ), sur le site internet de l'EFJ (document en anglais) : <https://europeanjournalists.org/blog/2020/06/11/press-cartoonists-in-europe-must-be-protected>
20. *Beijing Attempted to Shut Down This Artist's International Art Exhibition. Here's How He and a Small Italian City Fought Back*, sur le site internet Artnet (article en anglais): <https://news.artnet.com/art-world/italy-anti-chinese-government-badiucaoshow-2034812>
21. *Artists tackle challenges, threats faced in editorial cartooning*, sur le site internet de Rappler, 10 mai 2023 (article en anglais) : <https://www.rappler.com/moveph/artists-tackle-challenges-threats-editorial-cartooning>
22. *Rishi Sunak would add 'vilification of UK' to extremism definition if he becomes prime minister*, sur le site internet de Sky News, 3 août 2022 (article en anglais): <https://news.sky.com/story/rishi-sunak-would-addvilification-of-uk-to-extremism-definition-if-hebecomes-prime-minister-12664848>
23. *New Legal Network Comes to Aid of Cartoonists*, sur le site internet de VOA, 23 février 2022 (article en anglais) : <https://www.voanews.com/a/new-legal-networkcomes-to-aid-of-cartoonists/6456006.html>
24. Alertes, sur le site internet de *Cartooning for Peace* : <https://www.cartooningforpeace.org/soutien-aux-dessinateurs>
25. Entre mars 2021 et décembre 2022, il a été convoqué 9 fois au poste de police pour interrogatoire et enquête, et a été arrêté 3 fois. Il a passé deux jours dans les locaux de la police à deux reprises. Il a été inculpé au tribunal à deux reprises.
26. Page au sujet de Fahmi Reza, sur le site de *Free Malaysia Today*: <https://www.freemalaysiatoday.com/category/tag/fahmi-reza>
27. *Art Is Power: 20 Artists on How They Fight for Justice and Inspire Change*, *Artists at Risk Connection (ARC)*, 7 juin 2023, page 41 (document en anglais): <https://artistsatriskconnection.org/story/art-is-power-20-artists-on-how-they-fight-for-justice-and-inspire-change>
28. *Art Is Power: 20 Artists on How They Fight for Justice and Inspire Change*, *Artists at Risk Connection (ARC)*, 27 juin 2023, page 31 (document en anglais) : <https://artistsatriskconnection.org/story/art-is-power-20-artists-on-how-they-fight-for-justice-and-inspire-change>
29. Alerte de *Cartooning for Peace* sur Zunar, 25 janvier 2021: <https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-malaisie-zunar>

30. Alerte de *Cartooning for Peace* sur Zunzi, 13 mai 2023 : <https://www.cartooningforpeace.org>
31. Alerte de *Cartooning for Peace* sur Bonil, 20 août 2020 : <https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-equateur-bonil>
32. *Algorithmes, la bombe à retardement*, Cathy O'Neil, 2016
33. *Comment résister aux dictateurs : Le combat pour la vérité*, Maria Ressa, 2022
34. *Le Covid-19 engendre une vague d'antisémitisme dans le monde qui inquiète*, dans *Le Figaro*, 27 juillet 2020 : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/le-covid-19-engendre-une-vague-d-antisemitisme-dans-le-monde-qui-inquiete-20200727>
35. *Art Is Power: 20 Artists on How They Fight for Justice and Inspire Change*, Artists at Risk Connection (ARC), 27 juin 2023, page 80 (document en anglais) : <https://artistsatriskconnection.org/story/art-is-power-20-artists-on-how-they-fight-for-justice-and-inspire-change>
36. *Guide pratique de Protection des dessinateurs de presse* (Édition 2022), *Cartooning for Peace*, 2022 : <https://www.cartooningforpeace.org/publication-du-guide-pratique-de-protection-des-dessinateurs-de-presse-edition-2022>
37. Alerte de *Cartooning for Peace* sur Espé, 18 septembre 2020 : <https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/analyse-france-espe>
38. Alerte de *Cartooning for Peace* sur Xavier Gorce, 22 janvier 2021 : <https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-france-xavier-gorce>
39. *The cartoon that provoked 1000 complaints* (en anglais), sur le site internet de J.R. Mora, 10 août 2020 (article en anglais) : <https://jrmora.com/en/the-cartoon-that-provoked-1000-complaints>
40. *Gazette editor's note about the controversial Boris cartoon*, dans *Montreal Gazette*, 31 août 2022 (en anglais) : <https://montrealgazette.com/news/localnews/gazette-editors-note-about-the-controversial-boris-cartoon>
41. Alerte de *Cartooning for Peace* sur Béla Weisz, 02 août 2022 : <https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-hongrie-bela-weisz>
42. *La faute à « Charlie »*, sur le site internet de *Charlie Hebdo*, 22 février 2023 : <https://charliehebdo.fr/2023/02/societe/la-faute-a-charlie>
43. Cet acronyme désigne en général l'Algérie, le Bahreïn, Djibouti, l'Égypte, l'Iran, l'Irak, Israël, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, Malte, le Maroc, Oman, la Palestine, le Qatar, l'Arabie saoudite, la Syrie, la Tunisie, les Émirats arabes unis et le Yémen (article en anglais) : <https://www.investopedia.com/terms/m/middle-east-and-north-africa-mena.asp>
44. *La religion par pays dans la zone MENA*, sur le site orientale.fr, 31 août 2021 : https://www.orientale.fr/page_1317_fr_12382_La-religion-par-pays-dans-la-zone-MENA.htm
45. *Rapport sur le développement humain, 2021-2022*, PNUD, 2022 : <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-02/hdr2021-22frpdf.pdf> (page 45).
46. *Moyen-Orient & Afrique du Nord - Vue d'ensemble*, site de la Banque Mondiale, 15 décembre 2021 : <https://www.banquemondiale.org/fr/region>
47. *L'OCDE et l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient*, sur le site de l'OCDE : <https://www.oecd.org/fr/sites/mena>
48. *MENA : Moyen-Orient et Afrique du Nord définition*, sur le site de Eurofiscalis.com : <https://www.eurofiscalis.com/lexiques/mena>
49. Internationaux et nationaux dont *Reporters sans frontières*, *Freedom House*, *Human Rights Watch*, *CIVICUS*, *Amnesty International*, *Association marocaine des droits humains*, *Cairo Institute for Human Rights*
50. Alerte de *Cartooning for Peace* sur Ashraf Hamdi, 25 février 2021 : <https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-egypte-ashraf-hamdi>
51. *Art Is Power: 20 Artists on How They Fight for Justice and Inspire Change*, Artists at Risk Connection (ARC), 27 juin 2023, (document en anglais) : <https://artistsatriskconnection.org/story/art-is-power-20-artists-on-how-they-fight-for-justice-and-inspire-change>
52. *German Cartoon On India | It Is Neither Funny Nor Appropriate: German Envoy To India | English News*, sur la chaîne youtube de CNN-News18 (vidéo en anglais) : <https://www.youtube.com/watch?v=bQJ6xUfG7t8>
53. *Ces dessins de presse qui ulcèrent les nationalistes indiens*, sur le site internet de *Le Temps*, 10 juillet 2023 : <https://www.letemps.ch/opinions/debats/ces-dessins-humoristiques-qui-ulcerent-les-nationalistes-indiens>
54. *Turquie : « insulte au président », le délit qui ratisse large*, dans *Sud-Ouest*, 21 février 2022 : <https://www.sudouest.fr/societe/turquie-insulte-au-president-ledelit-qui-ratisse-large-9201760.php>
55. Classé 24^e sur 180 dans le Classement Mondial de la Liberté de la Presse 2023 de *Reporters Sans Frontières*
56. *Charlie Hebdo : « Le procès de la forme la plus extrême de la censure »*, sur le site de RSF, 31 août 2020 : <https://rsf.org/fr/charlie-hebdo-le-proc%C3%A8s-de-la-forme-la-plus-extr%C3%Aame-de-la-censure>
57. *Attaque devant les anciens locaux de Charlie Hebdo : « Cette menace qui ne cesse de peser sur la liberté d'expression est une abomination »*, sur le site de RSF, 25 septembre 2020 : <https://rsf.org/fr/attaque-devant-les-anciens-locaux-de-charlie-hebdo-cette-menace-qui-ne-cesse-de-peser-sur-la>
58. *Charlie Hebdo : l'Iran tente d'inventer « la répression par transitivité »*, sur le site de RSF, 5 janvier 2023 : <https://rsf.org/fr/charlie-hebdo-l-iran-tente-d-inventer-la-r%C3%A9pression-par-transitivit%C3%A9>
59. Classé 4^e
60. *Deux caricaturistes européens menacés pour cause d'atteinte à l'image de la religion ou de l'Etat*, sur le site de RSF, 14 mai 2020 : <https://rsf.org/fr/deux-caricaturistes-europ%C3%A9ens-menac%C3%A9s-pour-cause-d-atteinte-%C3%A0-l-image-de-la-religion-ou-de-l-etat>
61. Classé 76^e
62. *North Nicosia court urged to uphold acquittal of two journalists*, sur le site de RSF, 29 octobre 2019 (en anglais) : <https://rsf.org/en/north-nicosia-court-urged-uphold-acquittal-two-journalists>
63. Classée 72^e
64. Classé 91^e
65. (En anglais) : https://twitter.com/RSF_en/status/1316450615950745600?s=19
66. *Deux caricaturistes européens menacés pour cause d'atteinte à l'image de la religion ou de l'Etat*, sur le site de RSF, 14 mai 2020 : <https://rsf.org/fr/deux-caricaturistes-europ%C3%A9ens-menac%C3%A9s-pour-cause-d-atteinte-%C3%A0-l-image-de-la-religion-ou-de-l-etat>

67. *Guide pratique de Protection des dessinateurs de presse* (Édition 2022), *Cartooning for Peace*, 2022 : <https://www.cartooningforpeace.org/publication-duguide-pratique-de-protection-des-dessinateurs-depresse-edition-2022>
68. *Les réseaux sociaux, pierre angulaire des opérations d'influence et d'intoxication*, dans *Le Monde*, 16 février 2023 : https://www.lemonde.fr/pixels/article/2023/02/16/les-reseaux-sociaux-pierreangulaire-des-operations-d-influence-et-dintoxication_6161995_4408996.html
69. Alerte de *Cartooning for Peace* sur Abecor, 22 octobre 2021 : <https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-bolivie-2>
70. *Sweden: Cartoonist threatened with death after publishing cartoon*, sur le site internet de la Fédération Européenne des Journalistes, 08 mai 2020 (article en anglais) : <https://europeanjournalists.org/blog/2020/05/08/sweden-cartoonist-threatened-with-death-after-publishing-cartoon>
71. *Tough Laugh, Tough Law* podcast, 2023 : <https://toughlaugh.substack.com>
72. *Art in Turmoil: Artistic Freedom and Human Rights in Latin America and the Caribbean*, Artists at Risk Connection, (ARC), 15 décembre 2022 (document en anglais) : <https://artistsatriskconnection.org/story/art-in-turmoil-artistic-freedom-and-human-rights-in-latin-america-and-the-caribbean>
73. *Método Cuba: Independent Artists' Testimonies of Forced Exile*, Artists at Risk Connection, (ARC), 11 juillet 2023 (document en anglais) : <https://artistsatriskconnection.org/story/metodo-cuba-independent-artists-testimonies-of-forced-exile>
74. *A Punta de Lápiz exhibit*, sur la chaîne youtube de *el Toque*, 19 janvier 2023 (vidéo en espagnol) : <https://www.youtube.com/watch?v=7PaVa5TsjX0>
75. Podcast *iEl Arte no Calla!* - Episode 10, Artists at Risk Connection, (ARC)(podcast en espagnol) : <https://artistsatriskconnection.org/story/el-arte-no-calla-2>
76. Podcast *iEl Arte no Calla!* - Episode 01, Artists at Risk Connection, (ARC)(podcast en espagnol) : <https://artistsatriskconnection.org/story/el-arte-no-calla-2>
77. Alerte de *Cartooning for Peace* sur Mechain, 31 mars 2021 : <https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/commentaire-perou>
78. «*Info ou intox*» : *Ces fausses Unes de Charlie Hebdo que les pro-Poutine véhiculent*, sur le site internet de France info, 12 décembre 2022 : https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/manifestationsen-ukraine/video-info-ou-intox-ces-faussesunes-de-charlie-hebdo-que-les-pro-poutinevehiculent_5540793.html
79. *Facebook doesn't get the joke: satirical cartoon censored as 'fake news'*, sur le site internet du *Times of Malta*, 9 juin 2021 (article en anglais) : <https://timesofmalta.com/articles/view/facebook-doesnt-get-the-joke-satirical-cartoon-censored-as-fakenews.878066>
80. *Social networks, the new tyrant publishers* (article en anglais), sur le site *J.R. Mora*, 23 octobre 2022 : <https://jrmora.com/en/social-networks-new-tyrant-publishers>
81. Alerte de *Cartooning for Peace* sur Nime, 6 décembre 2019 : <https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/lartiste-peintre-et-bedeiste-algerien-nime-condamne-a-1-an-demprisonnement-pour-des-dessins-politiques>
82. Alerte de *Cartooning for Peace* sur Opptertus Fwema, 4 octobre 2021 : <https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-tanzanie-optatus-fwema>
83. *La guerre en Europe et le combat pour le droit d'informer*, Rapport annuel des organisations partenaires de la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, Conseil de l'Europe, page 46 : <https://rm.coe.int/prems-038323-fra-2519-rapportannuel-plateforme-protection-du-journali/1680aa743e>
84. Alerte de *Cartooning for Peace* sur Sanitary Panels, 17 décembre 2020 : <https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/info-inde-rachita-taneja>
85. "Cartoons Have No Nexus With ethics": *Madras High Court Quashes defamation Case Against Cartoonist*, sur le site internet *Law Beat*, 8 juin 2021 (article en anglais) : <https://www.lawbeat.in/news-updates/cartoons-have-no-nexus-ethics-madras-high-court-quashes-defamation-case-against>
86. *Swathi Vadlamudi: Speaking truth to male power, and paying the price*, sur le site internet *Redlines*, 5 mars 2019 (article en anglais) : <https://www.redlines.ink/interviews/gender>
87. *Cuba*, sur le site internet de *Reporters Sans Frontières* (RSF) : <https://rsf.org/fr/pays-cuba>
88. Classement 2023 *Reporters Sans Frontières* (RSF) : <https://rsf.org/fr/classement?year=>
89. «*La persécution ne s'arrête jamais*» : à Cuba, les journalistes muselés par le pouvoir, sur le site internet de *La Maison des Journalistes*, 27 février 2023 : <https://www.oel-maisondesjournalistes.fr/2023/02/27/la-persecution-ne-sarrete-jamais-a-cuba-les-journalistes-museles-par-le-pouvoir>
90. *Cuba. Le nouveau Code pénal suscite des inquiétudes pour 2023 et au-delà*, sur le site internet d'*Amnesty international*, 2 décembre 2022 : <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2022/12/cuba-el-nuevo-codigo-penal-presenta-un-panorama-aterrador-para-2023-y-anos-posteriores>
91. *Tough Laugh, Tough Law* podcast, 2023 (page internet en anglais) : <https://toughlaugh.substack.com>
92. Alerte de *Cartooning for Peace* sur Zunar, 25 janvier 2021 : <https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-malaisie-zunar>
93. Alerte de *Cartooning for Peace* sur Amin Landak, 7 juillet 2021 : <https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-malaisie-amin-landak>
94. Alerte *Cartooning For Peace* sur Kishore, 14 mai 2020 : <https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-bangladesh-ahmed-kabir-kishore>
95. *La guerre en Europe et le combat pour le droit d'informer*, Rapport annuel des organisations partenaires de la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, Conseil de l'Europe, page 25 : <https://rm.coe.int/prems-038323-fra-2519-rapportannuel-plateforme-protection-du-journali/1680aa743e>
96. *Kenya: cartoonist dismissed from paper must be reinstated or compensated*, sur le site internet de *PEN AMERICA*, 18 mars 2016 (article en anglais) : <https://pen.org/kenya-cartoonist-dismissed-from-paper-must-be-reinstated-or-compensated>
97. *EXCLUSIVE: Zapiro 'really sad' as Sunday Times contract comes to an end*, sur le site internet *News24*, 28 février 2018 (article en anglais) : <https://www.news24.com/news24/exclusive-zapiro-really-sad-as-sunday-times-contract-comes-to-an-end-20180228>
98. *The death of the political cartoon*, sur le site internet *Al Jazeera*, 2 juillet 2019 (article en anglais) : <https://www.aljazeera.com/opinions/2019/7/2/the-death-of-the-political-cartoon>

99. Covid-19 dans les médias à travers la lentille des caricatures éditoriales sud-africaines : Une étude exploratoire (en anglais), Herman Wasserman & Marina Joubert, 12 mars 2022 : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/17512786.2023.2174578>
100. Afrique, sur le site internet de Reporters Sans Frontières (RSF) : <https://rsf.org/fr/classement/2022/Afrique>
101. Riposte au Covid-19 en Afrique... et en dessins !, *Cartooning for Peace*, décembre 2021 : <https://www.calameo.com/books/002524839aa47af8bc053>
102. The Forum for Humor and the Law (ForHum) (page internet en anglais) : <https://www.forhum.org/about>
103. Humor and Free Speech: A Comparative Analysis of Global Case Law, Godioli & Young, 2 juillet 2023 (document en anglais) : <https://zenodo.org/record/8105760>
104. Observation Générale n°34 sur l'Article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 12 septembre 2011: <http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler>
105. L'« utilisation abusive » du système judiciaire pour attaquer la liberté d'expression : tendances, défis et réponses, UNESCO, 2022 : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000383832_fre
106. Prickly politicians pile on pressure, sur le site internet de Cartoonists Rights, 10 août 2023 (article en anglais) : <https://cartoonistsrights.org/interventions-from-politicians>
107. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/296/43/PDF/G1829643.pdf?OpenElement>
108. Sécurité des journalistes : Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 6 octobre 2020, sur la Bibliothèque Numériques des Nations Unies, 2020: <https://digitallibrary.un.org/record/3888335?ln=fr>
109. Annual report of the United Nations High Commissioner for Human Rights, Addendum, 11 janvier 2013 (document en anglais): https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Opinion/SeminarRabat/Rabat_draft_outcome.pdf
110. Alerte *Cartooning for Peace* sur Osama Hajjaj, 29 novembre 2021: <https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-jordanie-osama-hajjaj/>
111. Alerte de *Cartooning for Peace* sur les dessinateurs indiens, 21 juin 2021: <https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-inde-manjul>
112. Projets, sur la page internet de *Cartooning for Peace*: <https://www.cartooningforpeace.org/projets>
113. 'I want to make a difference', The story of escaped Afghan cartoonist Hossein Rezaei, sur le site internet de Cartoon Movement, 21 septembre 2021 (article en anglais): <https://blog.cartoonmovement.com/2021/09/i-want-to-make-a-difference.html>
114. « La persécution ne s'arrête jamais » : à Cuba, les journalistes muselés par le pouvoir, sur le site internet de La Maison des Journalistes, 27 février 2023: <https://www.oel-maisondesjournalistes.fr/2023/02/27/la-persecution-ne-sarrete-jamais-a-cuba-les-journalistes-museles-par-le-pouvoir>
115. On threats to freedom of expression in Hungary: blog post by cartoonist Gábor Pápai, sur le blog de COVID in Cartoons, 14 janvier 2022 (article en anglais): <https://staffblogs.le.ac.uk/covid-in-cartoons/2022/01/14/on-threats-to-freedom-of-expression-in-hungary-blog-post-by-cartoonist-gabor-papai>
116. Menaces de poursuites judiciaires contre le caricaturiste Gábor Pápai, sur le site de la plateforme pour la sécurité des journalistes, 13 juillet 2021 : <https://fom.coe.int/fr/alerte/detail/64037610;globalSearch=true>
117. 'Our right to dream': Why Emad Hajjaj draws on despite threat of arrest, sur le site internet The Christian Science Monitor, 13 mars 2023 (article en anglais): <https://www.csmonitor.com/World/Making-a-difference/2023/0313/Our-right-to-dream-Why-Emad-Hajjaj-draws-on-despite-threat-of-arrest>
118. Jordanian artist detained over Israel-UAE deal cartoon freed, sur le site internet du Middle East eye, 20 août 2020 (article en anglais) : <https://www.middleeasteye.net/news/uae-israel-deal-jordan-cartoonist-freed>
119. Tough Laugh, Tough Law podcast, 2023 (page internet en anglais) : <https://toughlaugh.substack.com>
120. Vladimir Kazanevsky, caricaturiste de la guerre, dans le programme RFI « Européen de la semaine », 06 août 2023 : <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/europ%C3%A9en-de-la-semaine/20230805-vladimir-kazanevsky-caricaturiste-de-la-guerre>
121. Tough Laugh, Tough Law podcast, 2023 (page internet en anglais) : <https://toughlaugh.substack.com>
122. "Are you daft?" – Mcclatchy firings draw nationwide attention to bad management, sur le site internet de American Association of American Editorial Cartoonists (AAEC – en anglais), 23 juillet 2023 : <https://editorialcartoonists.com/are-you-daft-mcclatchy-firings-draw-nationwide-attention-to-bad-management>
123. Art Is Power: 20 Artists on How They Fight for Justice and Inspire Change", Artists at Risk Connection (ARC), 27 juin 2023, page 41 (document en anglais) : <https://artistsatriskconnection.org/story/art-is-power-20-artists-on-how-they-fight-for-justice-and-inspire-change>



▲ Joep Bertrams
(Pays-Bas)
Totalement libre



▲ L'Andalou (Algérie)

Ce rapport a été élaboré par
Cartooning for Peace et *Cartoonists Rights*.
 Il est disponible au format électronique
 sur les sites Internet des deux organisations :



cartooningforpeace.org



cartoonistsrights.org

Cartooning for Peace
 Tel: +33 1 40 23 24 03
 Email: contact@cartooningforpeace.org

Cartoonists Rights
 Email: info@cartoonistsrights.org